

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

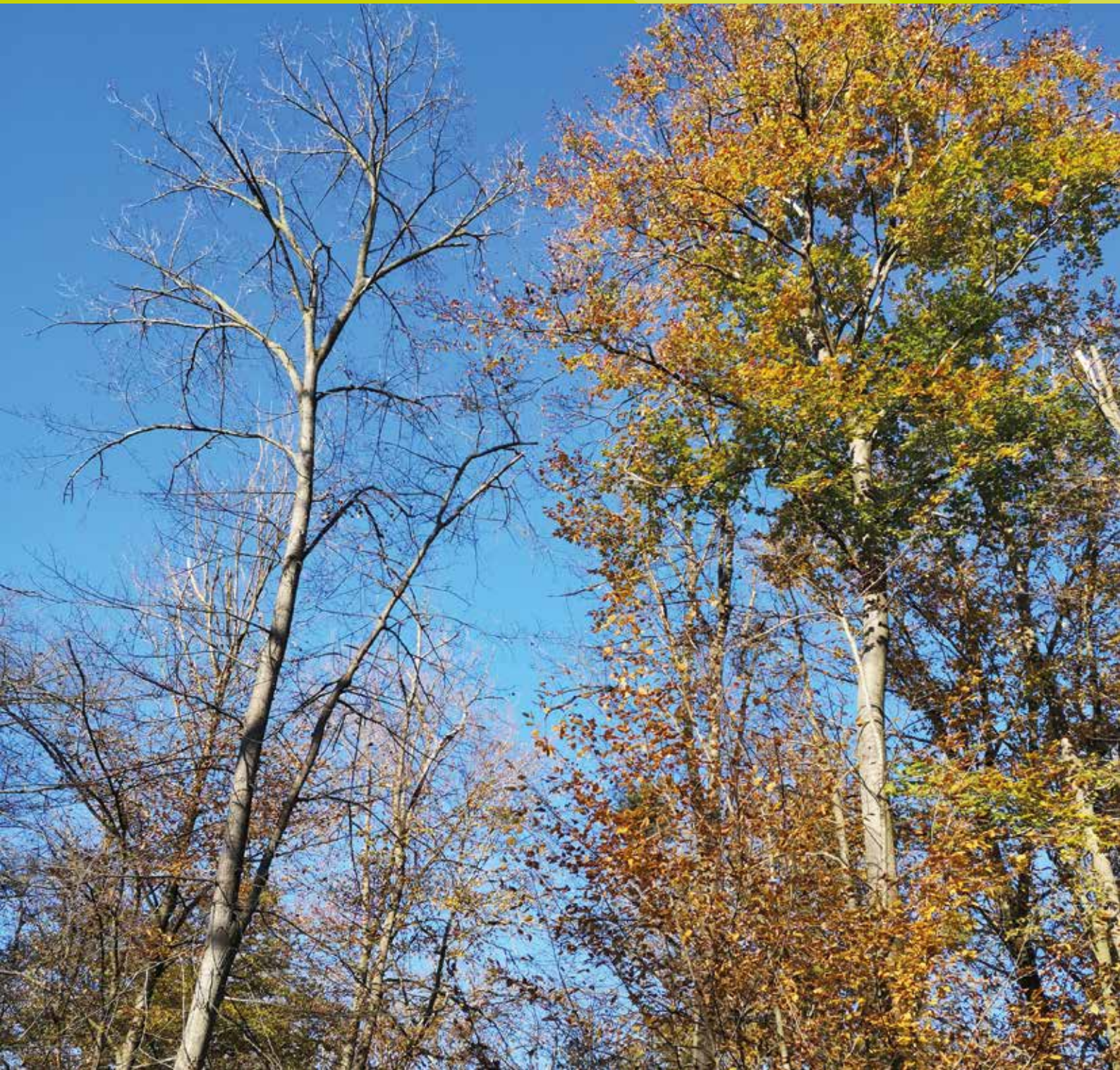
Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Rapport d'activités 2022



Sommaire



Vie institutionnelle

p. 7



Biodiversité

p. 13



Transition écologique

p. 25



Patrimoine historique
et culturel

p. 38



Architecture / Urbanisme /
Paysage

p. 40



Développement
économique

p. 59



Tourisme durable

p. 67



Communication et
sensibilisation

p. 74

Édito

L'année 2022 a été riche. Le Parc naturel régional a traité un grand nombre de dossiers au sein de ses diverses instances (Comité syndical, Bureau, commissions...). Plusieurs nouvelles actions ont démarré (Atlas de la biodiversité communale, études de capacité foncière, filière bois locale...) et l'équipe a été renforcée pour faire face à l'extension du périmètre ou grâce à des opportunités de crédits supplémentaires obtenus dans le cadre de projets européens. En effet, le Parc naturel régional et ses partenaires (Institut de France, ONF, INRAe) a été lauréat d'un programme européen pour financer des actions sur la forêt de Chantilly. Il a, par ailleurs, déposé une candidature pour le prochain programme LEADER.

Patrice Marchand

Président du Parc naturel régional Oise - Pays de France
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
Maire adjoint de Gouvieux

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux - 60560 Orry-la-Ville
Tél. : 03 44 63 65 65
www.parc-oise-paysdefrance.fr



Le territoire du Parc naturel régional

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



70 communes
45 dans l'Oise et 25 dans le Val d'Oise



67 000 ha
dont 32741 ha de forêt



132 000
habitants sur le territoire



Les communes du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Apremont • Auger-Saint-Vincent • Aumont-en-Halatte • Asnières-sur-Oise • Avilly-Saint-Léonard • Barbery • Beaufort-sur-Oise • Beaumont-sur-Oise • Bellefontaine • Belloy-en-France • Béthemont-la-Forêt • Boran-sur-Oise • Borest • Brasseuse • Chantilly • Châtenay-en-France • Chaumontel • Chauvry • Courteuil • Coye-la-Forêt • Creil • Ermenonville • Fleurines • Fontaine-Chaalis • Fosses • Fresnoy-le-Luat • Gouvieux • Jagny-sous-bois • La Chapelle-en-Serval • Lamorlaye • Lassy • Le Plessis-Luzarches • Luzarches • Maffliers • Mareil-en-France • Montagny-Sainte-Félicité • Montépilloy • Mont-l'Évêque • Montlognon • Mours • Mortefontaine • Nanteuil-le-Haudouin • Nointel • Noisy-sur-Oise • Orry-la-Ville • Plailly • Pontarmé • Pontpoint • Pont-Sainte-Maxence • Précý-sur-Oise • Presles • Raray • Rhuil • Roberval • Rully • Saint-Martin-du-Tertre • Saint-Maximin • Saint-Vaast-de-Longmont • Senlis • Seugy • Survilliers • Thiers-sur-Thève • Ver-sur-Launette • Verneuil-en-Halatte • Viarmes • Villeneuve-sur-Verberie • Villiers-Adam • Villiers-le-sec • Villers-Saint-Frambourg-Ognon • Vineuil-Saint-Firmin •

Les élus du comité syndical en 2023

Collège des délégués des communes

APREMONT	Françoise DUBREUCQ Philippe PERRIER	LA CHAPELLE-EN-SERVAL	Daniel DRAY Dominique FACUNDO
ASNIÈRES-SUR-OISE	Paule LAMOTTE Franck LAGNIAUX	LAMORLAYE	Nicolas MOULA Michel ROUX
AUGER-SAINT-VINCENT	Fabrice DALONGEVILLE	LASSY	Jean-Pierre BLAIMONT Marie-Claire TILLIET
AUMONT-EN-HALATTE	Thierry MARVILLE Didier GROSPIRON	LE PLESSIS-LUZARCHES	Véronique BRETENOUX Jean-Baptiste GENDROT
AVILLY-SAINT-LEONARD	Anne LEFEBVRE Arnaud CALVAR	LUZARCHES	Michel MANSOUX Nicolas ABITANTE
BARBERY	Dimitri ROLAND Vincent BOUCHER	MAFFLIERS	Magali MAZURIER Michel LEROUX
BEAUMONT-SUR-OISE	Abderhamane GUERZOU Isabelle DUMENIL	MAREIL-EN-FRANCE	Cédric MORVAN Stéphane BECQUET
BEAUREPAIRE	Philippe FROIDEVAL Valérie LESAGE	MONTAGNY-SAINTE-FELICITÉ	Jean-Paul DOUET Jeanne BOULANGER
BELLEFONTAINE	Célia DELAHAYE Eric COLLIN	MONTEPILLOY	Anne-Laure BESSAH Patrice URVOY
BELLOY-EN-FRANCE	Jean-Marie BONTEMPS Raphaël BARBAROSSA	MONT-L'ÉVÊQUE	Xavier GAUTIER Eric VAGANAY
BÉTHEMONT-LA-FORÊT	Didier DAGONET Béatrice BRUN	MONTLOGNON	Daniel FROMENT Anne-Marie GRZYB
BORAN-SUR-OISE	Philibert DE MOUSTIER Pierre CAUVET	MORTEFONTAINE	Anne PHILIPPO-FLEURY Marie-Odile VAN OUDHEUSDEN
BOREST	Guillaume DUCHESNE Yves BIANCHINI	MOURS	Joël BOUCHEZ François FUSELIER
BRASSEUSE	Benoit THIBAUT Maxime ACCIAI	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	Alexis MENDOZA-RUIZ Sébastien VANDRA
CHANTILLY	Frédéric SERVELLE Samantha BALLOT	NOINTEL	Christophe VAN ROEKEGHEM Grégory FERRAY
CHATENAY-EN-FRANCE	Jacques RENAUD Jacques DERMER	NOISY-SUR-OISE	Cyril MOREL Philippe DANIEL
CHAUMONTEL	Corinne TANGE Ernest COLLOBER	ORRY-LA-VILLE	Leslie PICARD Jérémy DUFLOS
CHAUVRY	Jacques DELAUNE Hugues RIBOLLET	PLAILLY	Jean-Paul GAY Mathieu MAUVERNAY
COURTEUIL	Virginie PARDO François DUMOULIN	PONTARMÉ	Gilles GRANZIERA Judith NEVES
COYE-LA-FORÊT	Serge LECLERCQ Cécile MALET	PONTPOINT	James PASS Jean-Baptiste LHERMITE
CREIL	Thierry BROCHOT Sophie LEHNER	PONT-SAINTE-MAXENCE	François DROUIN Bruno VERMEULEN
ERMENONVILLE	Francine LEFEUVRE Jack PIERCHON	PRÉCY-SUR-OISE	Jérôme PINSSON Florence OCCRE
FLEURINES	Cécile GAUVILLE-HERBET Laurent DEGROS	PRESLES	Pierre BEMELS Hervé WEIFFENBACH
FONTAINE-CHAALIS	Hervé LECOEUR David HERVE	RARAY	Nicolas DE LA FOURNIERE Emmanuel DE LA BEDOYERE
FOSSÉS	Pierre BARROS Dominique DUFUMIER	RHUIS	Jennifer LEROUGE Caroline HOFFERT
FRESNOY-LE-LUAT	Stéphane PETERS Muriel DUBARLE	ROBERVAL	Sylvie LECLAIR Ludovic CASTAGNONI
GOUVIEUX	Patrice MARCHAND Thomas IRACABAL	RULLY	Sophie TORDEUR Agathe DUCHAUFFOUR
JAGNY-SOUS-BOIS	Sébastien FERRACHAT Jacqueline HOLLINGER	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Thierry PICHERY Christine COOREVITS

SAINT-MAXIMIN	Gérard KOTUSIK
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	Dominique VERDRU Philippe COURCELLE
SENLIS	Pascale LOISELEUR JP. NGUYEN PHUOC VONG
SEUGY	Evelyne VAN HAECHE Angèle BACCAN
SURVILLIERS	Didier WROBLEWSKI Eric SZWEC
THIERS-SUR-THÈVE	Thibault DELECLUSE Pierre BOUFFLET
VERNEUIL-EN-HALATTE	Hervé POTEAUX Philippe BENY
VER-SUR-LAUNETTE	Yves CHERON Guillaume GAST
VIARMES	Sylvie BOCOBZA Sophie BACQUET
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	Brice GRZESIAK Nathalie PACCOT
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG	Juliette DE LOMBARDON Aurélie LECLERE
VILLIERS-ADAM	Guillaume LEGER Christian CAPMAN
VILLIERS-LE-SEC	Baptiste MONMIREL François CAU
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Patrick BARRETT Laurence BERGHGRACHT

Collège des délégués des régions

- **Manoëlle MARTIN**, Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France
- **Guy HARLE D'OPHOVE**, Conseiller Régional des Hauts-de-France
- **François DESHAYES**, Conseiller Régional des Hauts-de-France
- **Nathalie LEBAS**, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
- **Gilles METTAI**, Conseiller Régional des Hauts-de-France
- **Audrey HAVEZ**, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
- **Thibault HUMBERT**, Conseiller Régional d'Ile-de-France
- **Stéphanie VON EUW**, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- **Jean-François RENARD**, Conseiller Régional d'Ile-de-France
- **Benjamin CHKROUN**, Conseiller Régional d'Ile-de-France
- **Céline MALAISE**, Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Collège des délégués des départements

- **Martine BORGEO**, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- **Nicole COLIN**, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- **Gilles SELLIER**, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
- **Corry NEAU**, Conseillère Départementale de l'Oise
- **Patrice ROBIN**, Conseiller Départemental du Val d'Oise

Le Bureau

Président :

- **Patrice MARCHAND**, Maire de Gouvieux

Vice-Présidents :

- **Manoëlle MARTIN**, Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France
- **Nicole COLIN**, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- **Jacques RENAUD**, Maire de Châtenay-en-France
- **Daniel DRAY**, Maire de La Chapelle-en-Serval
- **Jean-François RENARD**, conseiller régional d'Ile-de-France

Les autres membres :

- **Guy HARLE D'OPHOVE**, Conseiller Régional des Hauts-de-France
- **François DESHAYES**, Conseiller Régional des Hauts-de-France
- **Nathalie LEBAS**, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
- **Gilles METTAI**, Conseiller Régional des Hauts-de-France
- **Thibault HUMBERT**, Conseiller Régional d'Ile-de-France
- **Stéphanie VON EUW**, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- **Jean-François RENARD**, Conseiller Régional d'Ile-de-France
- **Benjamin CHKROUN**, Conseiller Régional d'Ile-de-France
- **Martine BORGEO**, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- **Gilles SELLIER**, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
- **Corry NEAU**, Conseillère Départementale de l'Oise
- **Patrice ROBIN**, Conseiller Départemental du Val d'Oise
- **Thierry BROCHOT**, Maire-Adjoint de Creil
- **Yves CHERON**, Maire-Adjoint de Ver-sur-Launette
- **Daniel FROMENT**, Maire de Montlognon
- **Gilles GRANZIERA**, Maire-Adjoint de Pontarmé
- **Anne LEFEBVRE**, Maire d'Avilly-Saint-Léonard
- **Pascale LOISELEUR**, Maire de Senlis
- **James PASS**, Conseiller Municipal de Pontpoint
- **Jean-Marie BONTEMPS**, Maire-Adjoint de Belloy-en-France
- **Joël BOUCHEZ**, Maire de Mours
- **Didier DAGONET**, Maire de Béthemont-la-Forêt
- **Paule LAMOTTE**, Maire-Adjointe d'Asnières-sur-Oise
- **Michel MANSOUX**, Maire de Luzarches

Présidents et vice-présidents des commissions

• Patrimoine naturel et réseaux écologiques :

Président : Yves CHERON

Vice-Président : James PASS

• Ressources naturelles énergie climat :

Co-Présidents : Serge LECLERCQ et Dominique DUFUMIER

• Patrimoine historique et culturel :

Présidente : Anne LEFEBVRE

Vice-Présidente : Cécile GAUVILLE-HERBET

• Architecture, urbanisme, paysage :

Président : Daniel DRAY

Vice-Présidente : Corinne TANGE

• Agriculture/cheval :

Président : Phillibert de MOUSTIER :

Vice-Président : Yves CHERON

• Forêt/filière bois :

Président : François DROUIN

Vice-Président : Alexis MENDOZA-RUIZ

• Activités économiques :

Président : Jack Pierchon

Vice-Président : Abderhamane GUERZOU

• Tourisme :

Président : Hervé POTEAUX

• Communication/sensibilisation :

Présidente : Leslie PICARD

Vice-Président : Stéphane BECQUET

• Administration, finances et évaluation :

Président : Patrice URVOY

Ont participé aux réunions de travail les représentants de :

Abbaye de Royaumont • Abbaye Royale du Moncel • Abiosol • Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie • Agence de l'eau Seine-Normandie • Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée • Amis de la Terre du Val d'Ysieux • Association des Entomologistes de Picardie • Association du Pavillon de Manse • AU5V • Association Syndicale du Lys • Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement • Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France • Chambre d'Agriculture de l'Oise • Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise • Chambre Interdépartementale d'Agriculture Versailles Val d'Oise Yvelines • Chambre Interdépartementale de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France • Chambre des Métiers de l'Oise • Chambre des Métiers du Val d'Oise • Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise • Comité Départemental de Randonnée Pédestre du val d'Oise • CoPASol • Tourisme Equestre de l'Oise • Oise Tourisme • Val d'Oise Tourisme • Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise • Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne • Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France • Communauté de Communes du Pays de Valois • Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte • Communauté de Communes Senlis Sud Oise • Communauté de Communes Thelloise • Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France • Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du Val d'Oise • Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de l'Oise • Conservatoire Botanique national du Bassin Parisien • Conservatoire Botanique national de Bailleul • Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie • Directions Départementales des Territoires • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie • Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France • Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France • Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France • Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France • Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine • Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise • Fédération des Chasseurs Essonne/Val d'Oise/Yvelines • Fédération du Val d'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique • Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Oise • Forestiers privés de l'Oise • France Galop • Gîtes de France Val d'Oise • Institut de France Domaine de Chaalis • Institut de France Domaine de Chantilly • Inspection Académique de l'Oise • Inspection Académique du Val d'Oise • Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France • Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux • Nord Picardie Bois • Office National des Forêts • Office du Tourisme de Chantilly – Senlis • Office du Tourisme Creil Sud Oise • Bureau d'information touristique d'Ermenonville • Office du Tourisme Luzarches – Pays de France • Office du Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte • Office de services et d'informations de Verneuil-en-Halatte • Office du Tourisme de Viarmes • Office du Tourisme d'Asnières-sur-Oise • Parc Astérix • Picardie Nature • Préfecture de Région Ile-de-France • Préfecture de Région Hauts-de-France • Préfecture de l'Oise • Préfecture du Val d'Oise • Rectorat d'Amiens • Rezo Pouce • Sauvegarde Asnières Baillon • SAFER Ile-de-France • SAFER Hauts-de-France • SAFHEC • SITRATIVE • SIGEPOV • SIABY • SICTEUB Thève et Ysieux • Syndicat Interdépartemental du SAGE Nonette • Syndicat Energie de l'Oise • Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise • Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications • SMDO • Terre de Liens • UNICEM • Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Oise • Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine du val d'Oise • Union des Amis du Parc naturel régional Oise – Pays de France • Un château pour l'emploi • Val d'Oise Environnement

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berser
Levrault

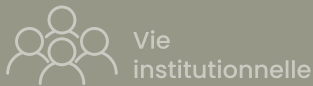
ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Vie Institutionnelle



Vie du syndicat mixte



Quelques chiffres

72
dossiers examinés
par le bureau

27
opérations proposées
dans le programme
d'actions 2022

32
dossiers financés
par les fonds

9
conventions



COMMISSIONS

Toutes, Bureau, Comité
syndical

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Sylvie CAPRON



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Réunions

Le Comité syndical s'est réuni à 4 reprises
(03 mars, 28 mars, 21 octobre, 15 décembre)

Le Bureau s'est réuni à 8 reprises (19 janvier, 3 mars, 28 mars, 31 mai, 5 juillet, 4 octobre, 21 octobre, 15 décembre) et a traité 72 dossiers. Outre la préparation des comités syndicaux et les avis, le Bureau est amené à statuer sur la mobilisation des différents fonds (Cf. encadré page suivante).

21 réunions de commissions se sont tenues :

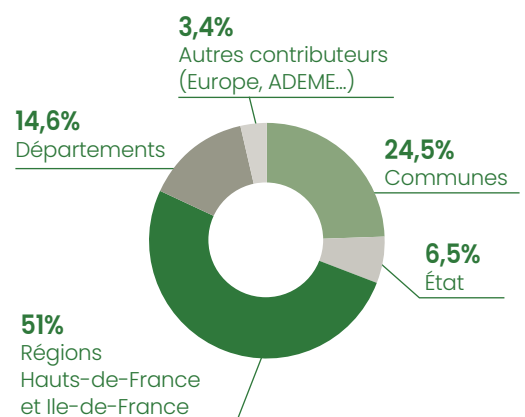
- **Patrimoine naturel et réseaux écologiques :** 4 réunions
- **Ressources naturelles énergie climat :** 2 réunions
- **Patrimoine historique et culturel :** 3 réunions
- **Architecture, urbanisme, paysage :** 1 réunion et 6 réunions du sous-groupe « Gestion de projets »
- **Agriculture/cheval :** 3 réunions et 2 réunions du sous-groupe « Bâtiments agricoles »
- **Forêt/filière bois :** 2 réunions
- **Activités économiques :** 1 réunion
- **Tourisme :** 2 réunions
- **Communication/sensibilisation :** 5 réunions
- **Administration, finances et évaluation :** 4 réunions

À ces commissions, il faut ajouter de très nombreuses réunions de comités de pilotage sur des sujets précis.

Éléments de budget

Les dépenses pour le fonctionnement se sont élevées en 2022 à 1 260 800€. Les recettes proviennent à 24,5% des communes, 6,5% de l'État et 51% des Régions Hauts-de-France et Ile-de-France, 14,6% du Département de l'Oise et 3,4% d'autres contributeurs (Europe, ADEME...).

Le programme d'actions 2022 comportait 27 opérations, pour un coût global (participation des maîtres d'ouvrages comprise) de 1 296 546 €.





MOBILISATION DES FONDS

Mobilisation du fonds « Études d'aménagement » pour les études suivantes :

- Étude d'aménagement de la cour de l'école à Fleurines
- Mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature du programme LEADER
- Étude sur les lieux multi-services dans le cadre d'un projet de coopération LEADER avec le Pays du Cambrésis
- Mission de chiffrage des travaux d'amélioration de l'accueil du public aux étangs de Comelles
- Réalisation d'esquisses pour la requalification de la place Omer Vallon
- Étude d'aménagement des abords de l'abbaye de Chaalis
- Étude d'aménagement d'un équipement sportif et de loisirs à Asnières-sur-Oise
- Étude d'aménagement pour la reconversion d'une aire sportive en lieu de détente et de sensibilisation à la nature à Vineuil-Saint-Firmin

Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour les études suivantes :

- Démarche d'écologie industrielle territoriale intégrant une expertise écologique sur le territoire de la Communauté de communes Senlis Sud Oise
- Diagnostic de pollutions d'un ancien site industriel à Pontpoint
- Étude de géothermie à Viarmes

Mobilisation du fonds en « faveur de la faune sauvage » pour les projets suivants :

- Action de conservation du Moineau friquet
- Action de restauration du corridor interforestier Chantilly/Halatte
- Acquisition de matériel de préservation des amphibiens

Mobilisation du fonds « en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal » : 18 dossiers

Équipe du Parc naturel régional

En avril, **Mikaël MARTIN** a été embauché avec un contrat de 2 ans pour établir un diagnostic et lancer des actions en faveur de la **filière bois locale**.

En août, **Claire GOUDOUR, urbaniste**, est arrivée en remplacement de Jean-Marc GIROUDEAU.

En septembre, Florian KLINGELSCHMIDT a quitté le **poste d'animateur LEADER** et a été remplacé par **Corentin BOULANGER** qui occupait auparavant le poste de gestionnaire LEADER à mi-temps.

En octobre, **Thibault BACHASSON** a rejoint **l'équipe administrative**.

Nathalie HIRT a intégré le PNR le 2 janvier 2023 pour coordonner, en lien avec l'Institut de France, le **programme de recherche-actions relatif à la forêt de Chantilly**. Il s'agit d'un contrat de 2 ans, financé par des crédits européens.

CONVENTIONS/CHARTRE/ADHÉSION

- ▶ Convention PNR/Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour le marais d'Avilly
- ▶ Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
- ▶ Convention avec les 3 autres Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France pour la mutualisation des outils informatiques
- ▶ Charte d'engagement de l'écopont A1/ Ermenonville
- ▶ Convention PNR/ Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France /Institut de France pour le site de la Canardière
- ▶ Convention PNR/ Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France /Institut de France pour le Domaine de Chaalis
- ▶ Convention PNR/ Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France /Institut de France/ France Galop pour le site des pelouses à Gentiane croisette et Azuré de la croisette à Avilly-Saint-Léonard
- ▶ Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Hauts-de-France
- ▶ Signature de la convention-cadre avec l'Office national des forêts

Synthèse des avis



Quelques chiffres

9
avis rendus

COMMISSIONS

Bureau, Commission
« Avis »

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Sylvie CAPRON



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Réunion du bureau

Le Parc naturel régional est amené à rendre des avis sur des projets variés, tant en matière d'urbanisme, de construction, que d'infrastructures, d'installations classées, de carrières, etc.

Cette activité est essentielle et requiert beaucoup de temps et d'énergie, dans un cadre relationnel souvent difficile, parfois conflictuel.

Elle permet de faire évoluer les projets, voire d'amener dans certains cas leurs promoteurs à les reconsidérer. Elle a donc un impact fort sur l'évolution de notre territoire, même si elle reste peu visible par l'habitant qui ne voit que le résultat final (projet modifié ou non réalisation du projet).

Voici la liste des principaux avis donnés en Bureau sur les dossiers importants du territoire :

Documents d'urbanisme - aménagement

- Avis sur le PLU de Gouvieux : Avis favorable avec observations et recommandations
- Avis sur le PLU de Lamorlaye : Avis favorable avec observations et recommandations
- Avis sur le PLU de Mours : Avis favorable avec observations et recommandations

Énergie

- Avis sur la cartographie des zones favorables à l'éolien en Ile-de-France : avis défavorable

- Avis sur le plan d'épandage du méthaniseur d'Eve : avis favorable
- Avis sur l'extension de la capacité du méthaniseur situé à Mont-l'Évêque : observations

Continuités écologiques - biodiversité - espaces naturels

- Avis sur les schémas régionaux de gestion sylvicole des Hauts-de-France et d'Ile-de-France : observations et demandes d'ajouts/modifications

Eau

- Dépôt à l'enquête publique sur la création d'un forage à Eve : observations et questions

Développement économique

- Avis sur le Schéma régional de développement touristique et des loisirs d'Ile de France : Avis favorable

Cette liste ne recense pas de façon exhaustive l'ensemble des conseils délivrés par les chargés de mission. Elle ne traite pas non plus des avis techniques sur les documents d'urbanisme.

Mise en place du T0



Quelques chiffres

Environ **40**
indicateurs à identifier
et analyser

COMMISSION

Commission
administration, finances
et évaluation

MAÎTRES-D'ŒUVRE

Ecosphère et Rouge Vif
Territoire

COÛT DE L'ACTION

62 400€ TTC

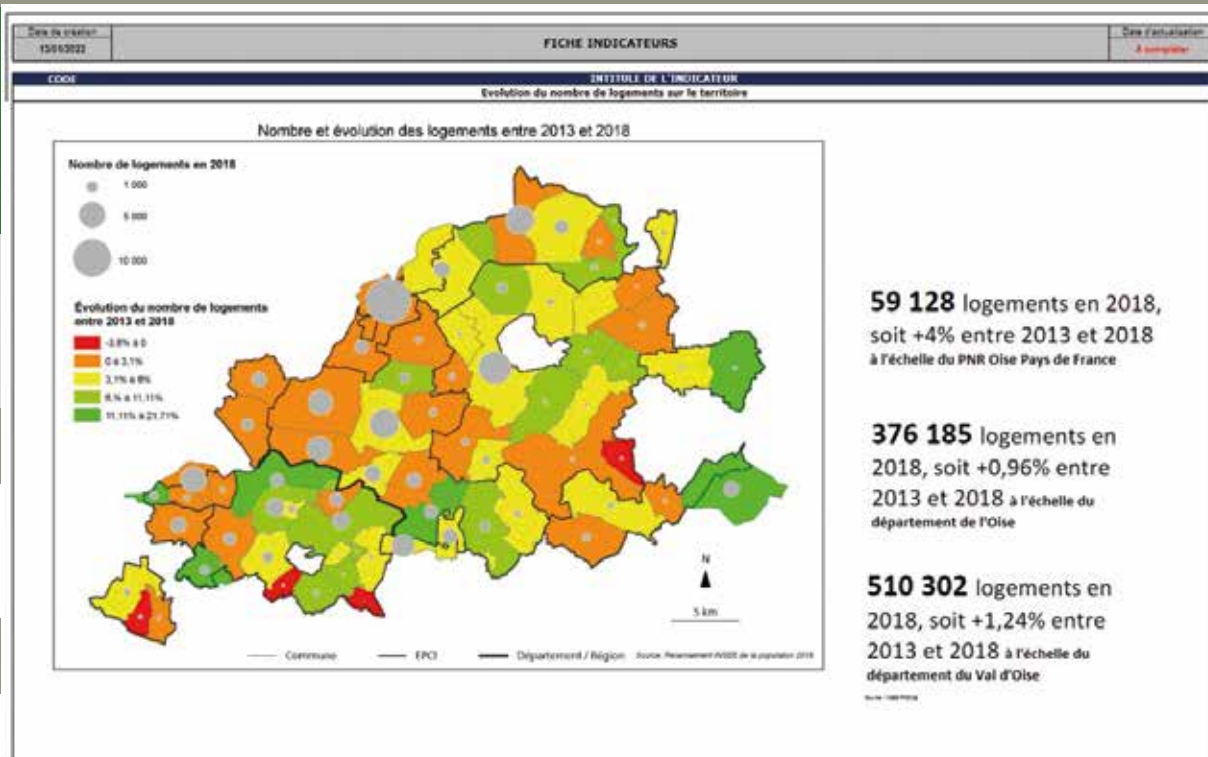
CONTACT

Pascal LAMBERT



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Les Parcs naturels régionaux ont l'obligation d'évaluer la mise en œuvre de leur Charte et son impact sur le territoire, *a minima*, à mi-parcours et en fin de Charte.

La Charte du PNR prévoit un **dispositif d'évaluation reposant sur 12 questions évaluatives** et dresse une liste d'indicateurs susceptibles d'être utiles à ce travail.

Afin de répondre aux questions évaluatives, il est nécessaire de dresser **l'état initial des indicateurs, appelé aussi "T0"**.

Le travail a été scindé en deux missions distinctes :

- l'une concerne les questions évaluatives liées à la biodiversité et a été confiée au bureau d'étude Ecosphère en septembre 2022,
- l'autre concerne les questions évaluatives 5 à 12, et a été confiée au bureau d'étude Rouge Vif Territoire dès novembre 2021.

10 fiches indicateurs ont été réalisées en 2022, apportant un éclairage quantitatif et qualitatif sur différentes thématiques : évolution du nombre de logements, consommations énergétiques des transports et des logements (et émission de gaz à effet

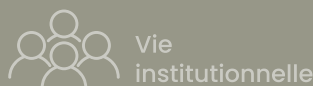
de serre), capacité d'accueil touristique, état des masses d'eau du territoire, analyse des marqueurs d'un comportement éco-responsable des citoyens (vente directe à la ferme, etc.).

Néanmoins, la collecte des données utiles à la réalisation du T0 a été plus longue que prévue et de nombreuses données restent soit difficiles à collecter, soit complexes à traiter.

Par ailleurs, la question 8 sur l'évolution de la qualité du paysage a donné lieu à un travail spécifique au sein de l'équipe du PNR afin de mieux définir ce qui fait l'identité et la qualité des 18 unités paysagères du territoire. À la suite de ce travail, il a été décidé de confier une mission complémentaire au bureau d'études TOPORAMA en 2023.

L'état initial, ou « T0 », devra être finalisé en 2023.

Mise en place d'une démarche d'évaluation



Quelques chiffres

135
fiches actions et
71
fiches programmes
créées

COMMISSION

Commission
administration, finances
et évaluation

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Pascal LAMBERT



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

ID	Niveau	Statut	Fiche	Intitulé	chef de file
5	Fiche action	Votée	F050	Mise en place du T0 (QE 1 à 3)	pascal LAMBERT
6	Fiche action	Votée	F023	Mise en place du T0 (QE 5 à 12)	pascal LAMBERT
19	Fiche action	A valider	F032	Adaptation de la forêt de Chantilly au change...	Sylvie Capron
141	Fiche action	Votée	AF453	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtim...	Marie Sturma
142	Fiche action	Votée	F017	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtim...	Marie Sturma
143	Fiche action	Votée	F043	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtim...	Marie Sturma
162	Fiche action	Votée	F019	Développement de la marque valeur Parc, no...	Brigitte Souverain
169	Fiche action	Votée	F045	Jalonnement de la boucle cyclo V4	Brigitte Souverain
172	Fiche action	Votée	BA21-Etangs de Comelles	Etangs de Comelles	Brigitte Souverain
173	Fiche action	Votée	BA22-Entrainement chevaux de course en for...	Sécuriser la zone d'entraînement des cheveu...	Brigitte Souverain
181	Fiche action	Votée	AF460	Panneaux d'entrée de communes - nouvelles ...	Brigitte Souverain
184	Fiche action	Votée	F022	Programme sensibilisation grand public (PA2...	Valérie Mémmain
185	Fiche action	Votée	F049	Programme sensibilisation grand public (PA2...	Valérie Mémmain
187	Fiche action	Votée	AF458	Programme pédagogique / Année scolaire 20...	Valérie Mémmain
189	Fiche action	Votée	F021	Programme pédagogique PA 21	Valérie Mémmain

Exemple d'une fiche sous EVA

En complément du T0 qui concerne les impacts de la Charte sur le territoire, l'équipe du Parc naturel régional s'est dotée d'un outil d'évaluation, le logiciel EVA, pour capitaliser les informations sur les actions menées.

Ce logiciel, développé par la Fédération des Parcs naturels régionaux et déployé dans la plupart des Parcs naturels régionaux et nationaux de France, **permet de saisir, pour chaque action menée, une fiche succincte qui décrit les objectifs, les coûts et les résultats obtenus.**

Chaque fiche est reliée aux différents articles de la Charte auxquelles elle répond, aux territoires bénéficiaires de l'action et aux partenaires impliqués afin de favoriser les analyses évaluatives des politiques mises en œuvre par le PNR et ses partenaires.

Chaque action décrite est rattachée à un programme pluriannuel afin de montrer la cohérence et la complémentarité avec d'autres actions.

EVA permet ainsi à l'équipe technique du Parc naturel régional :

- de poser les bases d'une démarche d'évaluation,
- d'identifier de manière claire ses logiques d'actions,
- de mesurer les différents résultats obtenus au fil du temps,
- de faciliter leur analyse ou leur gouvernance.

Les premières fiches concernent les actions débutées en 2020 (et perdurant en 2021), 2021 et 2022 afin de couvrir la nouvelle Charte depuis sa création (janvier 2021). **Ce ne sont pas moins de 135 fiches action qui ont été créées.**

L'ensemble de l'équipe a été formé au logiciel et a pu participer à la mise en place de la démarche lors de réunions spécifiquement dédiées à l'évaluation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Biodiversité





Quelques chiffres

20
sites concernés

COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Picardie Nature

COÛT DE L'ACTION

60 000€

CONTACT

Thibaud DAUMAL



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Golf de Mortefontaine

La mission d'assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN) a permis, en 2022, de poursuivre les actions engagées les années précédentes.

C'est notamment le cas de **la mise en place d'un pâturage itinérant pour gérer le réseau de landes** présent sur le Parc naturel régional et plus particulièrement dans le massif d'Ermenonville. L'étude de faisabilité réalisée en 2021 s'est concrétisée par une installation d'éleveurs en pâturage ovin itinérant qui a permis de tester, au cours de l'été 2022, ce pâturage en « grandeur nature ».

Cette action s'est accompagnée de l'élaboration d'un itinéraire de pâturage et de l'actualisation des connaissances sur le réseau de landes de la forêt d'Ermenonville. Ces travaux ont été en partie réalisés par une stagiaire encadrée par le Conservatoire.

Dans le cadre d'un plan d'actions en faveur de l'Azuré de la croisette (papillon), **une étude des potentialités de restauration de son habitat (pelouse calcicole à Gentiane croisette)** a été réalisée afin d'améliorer l'état de conservation de cette espèce menacée de disparition.

En parallèle, le Conservatoire d'Espaces Naturels a effectué, grâce à un financement régional spécifique, des comptages de l'Azuré de la Croisette.

Par ailleurs, des **suisvis scientifiques** ont été réalisés sur différents sites :

- **Comptage des chauves-souris** dans des carrières à Saint-Maximin et Orry-la-Ville ainsi qu'à l'Abbaye de Chaalis ;

- Actualisation des **données d'observation** de la **Mélictée du Mélampyre** (papillon) et prospection sur de nouveaux secteurs ;
- **Observations d'Agrion de Mercure** en vallée de la Nonette entre Senlis et Chantilly ;
- **Suivi de plusieurs espèces végétales** du Golf de Mortefontaine et piquetage des stations afin d'assurer leur préservation ;
- **Suivi Engoulevent** au Golf de Mortefontaine et au Parc Astérix.

En matière de gestion, une **fauche avec exportation des matériaux a été effectuée par le Conservatoire au marais d'Avilly** et la **restauration (arrachage d'arbustes et fauche) de pelouses sur sable à Villeneuve-sur-Verberie** réalisée lors d'un chantier école avec le Lycée agricole de Pierrefonds.

Des animations nature ont permis de faire découvrir plusieurs sites aux participants : marais d'Avilly, pelouses calcicoles de Saint-Maximin et de Saint-Vaast-de-Longmont et prairies de la Thève. Une découverte des chauves-souris a également été réalisée à la maison de la Pierre à Saint-Maximin.

Le Conservatoire a également contribué à l'animation des sites Natura 2000. Un projet de contrat Natura 2000 a notamment été élaboré pour restaurer des prairies en Vallée de la Thève.

Travaux de restauration de milieux naturels



Quelques chiffres

6
chantiers

COMMISSION

Patrimoine naturel et
réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Un Château pour l'emploi,
Institut de France, ONF,
Conservatoire d'Espaces
Naturels des Hauts-de-
France, Conservatoire
Botanique National de
Bailleul

COÛT DE L'ACTION

21 600€

CONTACT

Thibaud DAUMAL



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Travaux du chantier d'insertion, bois de bonnet

Chaque année, le Parc naturel régional Oise – Pays de France mène une opération de restauration et gestion de milieux naturels qu'il confie à l'association d'insertion « Un Château pour l'emploi ». Ces travaux consistent principalement à supprimer la végétation arbustive qui colonise des milieux ouverts, à rajeunir certains secteurs et à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, coupe).

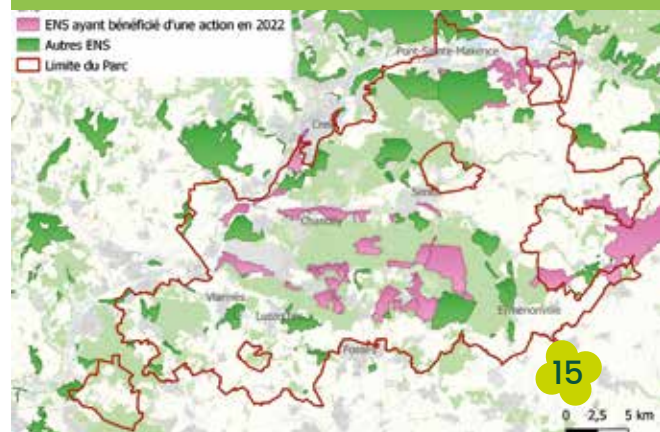
En 2022, les travaux ont porté sur :

- **Arrachage d'une plante exotique envahissante**, l'Aster lancéolée,
- **Coupe d'arbres** arrachés par le vent et **entretien d'un fossé d'évacuation** des eaux pluviales au Marais d'Avilly, propriété du Parc naturel régional Oise – Pays de France,
- **Fauche et débroussaillage** d'une pelouse sèche à Avilly-Saint-Léonard et d'une pelouse sèche du Bois de Bonnet (forêt de Chantilly),
- **Entretien des milieux naturels** (pelouses et lisières thermophiles) et coupe d'arbres arrachés par le vent au site de la Borne Blanche,
- **Broyage des saules coupés** lors de deux chantiers de bénévoles sur l'étang Chapron des étangs de Comelles,
- Contribution à l'opération de préservation des amphibiens par **l'installation et le démontage de certains dispositifs temporaires de protection des amphibiens.**

Actions en faveur du patrimoine naturel et Espaces Naturels Sensibles des Départements

Les Départements ont identifié des sites naturels au titre de leur politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Dans le Parc naturel régional, ces sites sont au nombre de 63 (soit environ 16% du territoire) et constituent la majorité des espaces naturels sur lesquels le PNR réalise ses actions de préservation du patrimoine naturel, en partenariat avec ses partenaires (Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, Conservatoire Botanique National de Bailleul).

Ainsi en 2022, les actions du PNR ont porté sur **29 sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) répartis sur le territoire.**





Quelques chiffres

33

Engoulevants d'Europe recensés

21

dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000



Bruyères de frais vent

COMMISSIONS

Patrimoine naturel et réseaux écologiques, comités de pilotage spécifiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Acteurs du territoire (collectivités, État, partenaires institutionnels, propriétaires privés...), Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, ONF, Institut de France, Ecosphère

COÛT DE L'ACTION

51 727€

CONTACT

Thibaud DAUMAL



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Le « réseau Natura 2000 » est un réseau des sites naturels les plus remarquables et représentatifs de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des milieux naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional est chargé de la mise en œuvre concrète de documents d'objectifs (DOCOB) et notamment de la contractualisation avec les propriétaires/gestionnaires de site.

Sur le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France, 3 sites ont été identifiés et ont fait l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) :

- « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville », Zone de Protection Spéciale (ZPS) selon la directive Oiseaux.
- « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS)
- « Coteaux de l'Oise autour de Creil », Zone Spéciale de Conservation (ZSC) selon la directive « Habitats, Faune et Flore ».

Les actions menées par le PNR en 2022 ont été les suivantes :

- organisation de **comptages concertés de l'Engoulevant d'Europe** : 33 chanteurs répertoriés principalement durant 2 soirées de comptage concerté mais aussi avec des soirées complémentaires,

- **suivis floristiques et faunistiques** sur le marais de la Troublerie à Coye la forêt, sur le fossé La Coque à Thiers sur Thève et sur les Bruyères de frais vent à Baron,
- **traitement de 21 dossiers** dans le cadre des procédures d'évaluation des incidences Natura 2000,
- accompagnement de **2 sorties de découvertes grand public** en vallée de la Thève et d'une sortie pour les étudiants en classe de BTS en forêt d'Ermenonville,
- **accompagnement de propriétaires** pour l'élaboration de contrats Natura 2000,
- **actualisation du Projet Agro-environnemental et Climatique** et accompagnement de contrats Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC),
- **préparation d'une plaquette d'information** sur les dossiers soumis à incidence NATURA 2000,
- **organisation de deux COPIL** pour les sites des 3 forêts en février puis en octobre.

Conservation de la flore



Quelques chiffres

Récolte conservatoire
de **42 010**
semences d'espèces
menacées

COMMISSION

Patrimoine naturel et
réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Conservatoire Botanique
National de Bailleul,
Conservatoire d'Espaces
Naturels des Hauts-de-
France

COÛT DE L'ACTION

15 000€

CONTACT

Jean-Luc HERCENT



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Détermination d'une plante par le CNB

Depuis 2005, le Parc a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire (synthèse bibliographique, inventaire, hiérarchisation des enjeux...) et d'autre part, de préserver des sites remarquables.

Les bilans récemment effectués, notamment dans le cadre des travaux de révision de la Charte du PNR, ont permis de mettre en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée.

Pour cela, le Parc naturel régional a engagé un programme d'actions, confié au Conservatoire Botanique National de Bailleul en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Ainsi en 2022, le Conservatoire Botanique National de Bailleul a réalisé pour le compte du Parc naturel régional, les actions suivantes :

Actualisation des données et récoltes de semence en vue de leur conservation et/ou de leur transplantation et réalisation de tests de viabilité

- Un **suivi et des récoltes conservatoires de semences** ont été réalisés pour plusieurs espèces : Laïche de Maire (*Carex mairei*), Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), Scirpe à tiges nombreuses (*Eleocharis multicaulis*), Millepertuis androsème (*Hypericum*

androsaemum), Jasione des montagnes (*Jasione montana*), Genêt des anglais (*Genista anglica*) et Genêt poilu (*Genista pilosa*) ;

- **La matérialisation de plusieurs stations de ces espèces présentes** dans le Golf de Mortefontaine afin d'être prises en compte dans la gestion du site,
- **Un contrôle de la station d'Isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*)** a été réalisé ainsi qu'un suivi de la population placée, à titre préventif, dans la banque culturelle du Conservatoire.

Préparation et suivi de travaux de gestion écologique :

- **Une cartographie** de la population de Laïche de Maire (*Carex mairei*) dans le marais de la Troublerie a été réalisée et des préconisations ont été formulées pour de futurs travaux de restauration du site ;
- **Des inventaires** de la flore vasculaire et des characées ont été effectués en forêt domaniale d'Halatte, dans le cadre de la rédaction d'un plan de gestion des mares forestières par l'ONF. Des échanges sur la gestion des biotopes ont également eu lieu.



Actions en faveur des Abeilles sauvages



Quelques chiffres

1
journée de formation
180
espèces d'Abeilles
sauvages observées
sur le territoire du PNR

COMMISSION

Patrimoine naturel et
réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Association des
Entomologistes de
Picardie, Office pour
les insectes et leur
environnement (OPIE)

COÛT DE L'ACTION

25 000 €

CONTACT

Jean-Luc HERCENT



CALENDRIER

Juin 2020 à juin 2023



Partie en salle de la formation sur les Abeilles sauvages

Depuis 2018, le Parc naturel régional a engagé un projet pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages en mettant en œuvre, avec le concours de l'Association des Entomologistes de Picardie, différentes actions.

En 2022, il a poursuivi la **rédaction d'un guide technique** pour l'accueil des abeilles sauvages dans les espaces publics.

Il a organisé une **sortie de découverte des abeilles sauvages à Précý-sur-Oise**.

Par ailleurs, une action inter-Parc Île-de-France en faveur des pollinisateurs sauvages a été poursuivie par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). **Des inventaires ont été réalisés sur 6 sites** du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Dans ce cadre, **une formation** d'une journée sur les pollinisateurs sauvages s'est tenue à la maison du Parc.

Par ailleurs, le **Parc naturel régional accompagne le Département du Val d'Oise dans la mise en œuvre d'un appel à projet « Pollinisateurs sauvages du Val d'Oise »**. Il a notamment, présenté ses actions lors d'une journée technique destinée aux porteurs de projets d'actions en faveur des pollinisateurs.

Le Parc naturel régional accompagne également le Département de l'Oise dans la mise en œuvre d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages le long des voiries départementales, en particulier à Précý-sur-Oise.



Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)



Quelques chiffres

6
communes
accompagnées

6
nouvelles espèces
observées

COMMISSION

Patrimoine naturel et
réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Picardie Nature,
Conservatoire d'Espaces
Naturels des Hauts-de-
France, Conservatoire
Botanique National de
Bailleul, ABMARS, ADEP

COÛT DE L'ACTION

53 000€

CONTACT

Jean-Luc HERCENT,
Thibaud DAUMAL



CALENDRIER

Mars 2022 à
décembre 2024



© Carole Derozier

La réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) a été engagé par le Parc naturel régional Oise – Pays de France en mars 2022 pour 6 communes de son territoire, Auger-Saint-Vincent, Saint-Vaast-de-Longmont, Plailly, Précý-sur-Oise, Thiers-sur-Thève et Coye-la-Forêt.

Le Parc naturel régional a confié une partie de la réalisation à Picardie Nature et a bénéficié du concours d'une stagiaire en licence professionnelle.

En 2022, une **réunion publique de lancement**, suivie d'une **sortie de découverte** de la biodiversité, s'est tenue dans chacune des 6 communes.

Des inventaires de la flore et la faune ont été réalisés. Les élus et les habitants ont été invités à se joindre à la majorité de ces inventaires.

3 sorties botaniques ont été conduites par l'ABMARS, **3 sorties** animées avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, **1 sortie entomologique** menée par Picardie Nature et **1 visite de découverte des abeilles sauvages** animée par l'Association des Entomologistes de Picardie.

Ces inventaires et sorties ont permis de compléter la liste des espèces présentes et de réaliser plusieurs observations remarquables :

- **Auger-Saint-Vincent** : Epiaire des champs (*Stachys arvensis*), fleur patrimoniale dont c'est la première donnée sur une commune de l'Oise du PNR ; Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*) protégée en Picardie ;
- **Saint-Vaast-de-Longmont** : Orme lisse (*Ulmus laevis*), arbre réglementairement protégé dont de très vieux individus
- identifiés en pied de coteaux ; Véronique cymbalaire (*Veronica cymbalaria*) nouvelle pour le PNR et la Picardie, le Géranium luisant (*Geranium lucidum*) nouveau pour le PNR ;
- **Plailly** : Cétérach (*Asplenium ceterach*), petite fougère des vieux murs vulnérable en Hauts-de-France ; Glycérie striée (*Glyceria striata*), plante invasive posant problème en zone humide dans les boisements au sud de la commune, nouvelle pour le PNR ;
- **Précý-sur-Oise** : Gomphe à pince (*Onychogomphus forcipatus*) libellule rare présente sur les grands cours d'eau et Oenanthe à feuilles de Silaüs (*Oenanthe silaifolia*), très rare en Haut-de-France, observée pour la première fois dans le PNR ;
- **Thiers-sur-Thève** : Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), petite sauterelle menacée à l'échelle nationale et Coccinelle de l'Aulne (*Sospita vigintiguttata*), espèce rare liée aux zones humides et à l'Aulne. Il s'agit de la première donnée sur le PNR. Vesce jaune (*Vicia lutea*) petite légumineuse très rare et quasi menacée en Haut de France.
- **Coye-la-Forêt** : Patience maritime (*Rumex maritimus*), espèce non observée dans le PNR depuis 2005 ; Drave des murailles (*Draba muralis*) ; espèce patrimoniale dont c'est la première observation sur le territoire du PNR.



Quelques chiffres

4
projets financés

COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Picardie nature, Association SOS Écureuils roux & Espèces Sauvages

COÛT DE L'ACTION

15 000 €

CONTACT

Jean-Luc HERCENT,
Thibaud DAUMAL



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Moineau Friquet

Ce fonds permet d'accompagner les projets de préservation de la faune sauvage.

En 2022, le fonds a été mobilisé pour les projets suivants :

- **Installation d'un écuroduc à Plailly :**

La commune de Plailly a procédé à l'installation d'un écuroduc dans le village, au-dessus de la RD 922. Ce dispositif permet aux écureuils de passer entre les arbres où ils circulent sans être obligés de descendre au sol et risquer de se faire écraser en traversant la route. Un panneau explicatif a été installé.

- **Conservation du Moineau friquet :**

L'association Picardie Nature a porté une action de conservation du Moineau friquet comprenant une étude des sites de reproduction, la pose et le suivi de nichoirs sur les derniers secteurs de présence de l'espèce sur le territoire. Il s'agit d'une des 3 espèces du PNR encore récemment nicheuses classée en danger de disparition sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de France. L'espèce souffre de la simplification des paysages agricoles (disparition des haies, mares, vieux arbres, fossés...), du manque de sites de reproduction en cavités (destruction des vieux arbres, restauration ou destruction du bâti ancien) et de la concurrence avec son cousin (le Moineau domestique). Une vingtaine de nichoirs ont pu être posés avec l'aval des propriétaires à **Barbery, Fontaine-Chaalis et Pont-Sainte-Maxence**. Des suivis ont été et seront réalisés pour évaluer l'efficacité de cette mesure.

- **Préservation d'un corridor écologique à Courteuil :**

La vallée de la Nonette et la plaine agricole associée entre Senlis et Chantilly assurent des échanges écologiques entre la forêt de Chantilly au sud et la forêt d'Halatte au nord. Les espaces assurant les échanges nord-sud entre les massifs forestiers se trouvent de plus en plus réduits, C'est le cas du **secteur de Courteuil, Vineuil-Saint-Firmin et Avilly-Saint-Léonard**. Dans ce secteur, un des derniers espaces de circulation de la faune se situe au niveau de la vallée Pannier et de son prolongement au sud de la RD 924.

Afin d'améliorer la fonctionnalité de ce passage, l'exploitant agricole a procédé au recul de la limite de sa pâture en décalant le positionnement des poteaux récemment installés le long du Ru Pannier pour aménager un passage plus circulaire pour la grande faune sur toute la longueur du champ (environ 220m) depuis la route sur environ 40m de large.

- **Acquisition de matériel amphibiens :**

Le PNR a fait l'acquisition de matériel (bâches, piquets) pour mettre en place des dispositifs temporaires de protection des amphibiens le long d'environ 200 m de route. (Cf opération amphibiens, page suivante).

Opération amphibiens



Quelques chiffres

+ de **18 000**
batraciens transférés,
Environ **3.5 km**
de route équipés de
dispositifs

COMMISSION

Patrimoine naturel et
réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Société des Amis des Forêts
d'Halatte, Ermenonville
et Chantilly (SAFHEC),
Sauvegarde Asnières-
Baillon (SAB), Nonette
Nature, Forêt-en-Aulnoye,
Ire'Oise, Les Amis de la Terre
du Val d'Ysieux, Initiatives et
Actions pour la Sauvegarde
de l'Environnement et des
Forêts (IASF), Picardie
nature, Conservatoire
d'Espaces Naturels des
Hauts-de-France, ONF,
Institut de France, Chantier
d'insertion de Chantilly

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Jean-Luc HERCENT



CALENDRIER

Janvier à décembre
2022



Mise en place d'un dispositif de sauvegarde des amphibiens

© Jean-Charles Bocquet

La migration des amphibiens est particulièrement importante aux abords des grandes zones humides du territoire : étangs de Comelles, marais du Lys, cours d'eau tels que l'Oise, la Thève et la Nonette. Depuis de nombreuses années, des associations locales s'impliquent dans des opérations de protection de ces amphibiens avec l'aide du Parc.

L'acquisition de matériel lors des premières années de l'opération « amphibiens » a permis de pérenniser les dispositifs installés le long de certaines portions de routes. **Ce sont ainsi 13 portions de routes qui ont bénéficié d'un dispositif « barrage amphibiens » ou de ramassage en 2022.**

Un nouveau dispositif a été installé à **Bellefontaine** tandis que celui de **Fosses** a été renforcé.

Fin 2022, le matériel nécessaire pour l'installation de 200 mètres supplémentaires de dispositif a été acheté et sera mis à disposition des associations intervenant dans le Val d'Oise.

En 2022, ce sont plus de 18 000 amphibiens qui ont été transférés par des bénévoles.

Le maintien, à 2 reprises pendant plusieurs jours consécutifs (mi-février et mi-mars), de conditions météorologiques favorables à la migration a permis de comptabiliser un nombre d'amphibiens supérieur aux années précédentes. Ainsi, à **Plailly** se sont près de 7 000 amphibiens qui sont dirigés vers la cavée du Gué pour se reproduire, tandis qu'à **Avilly-Saint-Léonard**, après une diminution prolongée des effectifs, ce sont 3 300 amphibiens, record pour le site, qui ont été comptés.

Par ailleurs, le **livret de « découverte des amphibiens du Parc » a été actualisé** avant réimpression.



Programme arbres fruitiers



Quelques chiffres

- 21** visites de conseils
- 1** verger conservatoire en cours
- 3** projets de verger

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Sylvain DROCOURT (pomologue), Pépinières Châtelain, Institut de France, Domaine de Chaalis, Espaces Naturels Régionaux



Plantation participative à l'abbaye de Chaalis

COÛT DE L'ACTION

21 442€

CONTACT

Marie STURMA



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France a mis en place un fonds en faveur des arbres fruitiers et des vergers.

Ce fonds permet au PNR :

- **De financer les conseils** de Sylvain Drocourt, pomologue mandaté par le PNR depuis 2012, auprès de communes, de partenaires publics et de privés lors de visites de terrain. Ce dernier a ainsi réalisé en 2022 :
 - **21 visites-conseils** auprès d'habitants du territoire et des communes ;
 - **11 animations** (cf. ci-dessous) ;
 - **3,5 jours de suivi** de vergers ;
 - **11 jours de suivi** et de travaux pour l'implantation du verger conservatoire de l'Abbaye de Chaalis ;
 - **1,5 jours de travail sur la réintroduction des variétés anciennes et locales.**
- **D'accorder une aide financière** de 80% dans la limite d'un montant global de travaux de 12 000 € TTC, aux collectivités, partenaires publics ou associations.

Cette aide concerne :

- la **plantation d'arbres fruitiers** de variétés anciennes et locales avec protection, paillage et tuteur ;
- la **restauration de vieux arbres fruitiers** ;
- la **pose de protections** vis-à-vis des animaux et des interventions humaines (désherbage par exemple) sur des arbres en place.

En 2022, cela a permis de financer pour un montant total de 1 120 € :

- la **plantation de 6 arbres palissés haute-tige** au sein du collège de Nanteuil-le-Haudouin ;
- la **plantation de 3 pommiers haute-tige et 6 pommiers palissés** dans le verger tenu par l'association « Autour du verger » à Asnières-sur-Oise.

Par ailleurs, le Parc naturel régional a pris en charge l'animation et la communication de plantations participatives concernant :

- **5 arbres palissés** à Gouvieux ;
- **un verger communal** à Nanteuil-le-Haudouin.

De plus, un programme d'animations autour des arbres fruitiers est proposé chaque année, d'octobre à mars.

En 2022, **9 animations** sur la taille, la plantation et le greffage ont été réalisées à Mortefontaine, Gouvieux, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, Béthemont-la-Forêt, Orry-la-Ville ainsi qu'à l'Abbaye royale de Chaalis. Les animations se poursuivent au début de l'année 2023 sur la taille d'entretien et de formation des arbres fruitiers, l'initiation à la taille des arbres fruitiers palissés et une nouvelle démonstration de greffage.



Zoom sur ...

Le verger conservatoire de l'Abbaye Royale de Chaalis.



En 2022, la 2^{ème} partie de la parcelle expérimentale du verger conservatoire de l'Abbaye de Chaalis a été plantée : 100 scions de poirier complètent les 100 pommiers déjà plantés en décembre 2021. Une quinzaine de volontaires sont venus prêter main forte pour cette seconde plantation.

Pour le Parc naturel régional, l'objectif de ce verger est de pouvoir conserver l'intégralité des variétés disponibles sur son territoire et les multiplier par la technique du greffage.

Afin d'assurer la réussite des plantations, 1 523 € ont été investis (paillage en jute, tourteau de ricin, protections...)



Quelques chiffres

186
espèces de plantes vasculaires

72
espèces d'oiseaux recensées dont

41 nicheuses

13 espèces de chauves-souris

COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Institut de France,
Commune de Courteuil,
Exploitants agricoles

COÛT DE L'ACTION

14 220€

CONTACT

Thibaud DAUMAL



CALENDRIER

Avril 2021 à
décembre 2022



Site de la Remise de l'Orme

La remise de l'Orme, située au nord de Saint-Nicolas d'Acy, au nord de la D924 (axe Senlis Chantilly), est un site de 18 hectares qui a connu une exploitation en tant que carrière à ciel ouvert puis a été remblayé par des déchets.

Depuis le milieu des années 90, **le site est largement déserté par l'activité humaine** et a été **colonisé par une végétation** de friche calcicole puis de fruticée (buissons). Cet espace a ensuite été **investi par une faune assez intéressante**.

Le site, propriété de l'Institut de France, est loué à un exploitant agricole qui a été sollicité par une entreprise qui proposait de reconstituer des sols cultivables en apportant des terres issues de chantiers.

Le locataire, le propriétaire et la commune y voient une **opportunité de requalifier ce site et ses abords** tout en apportant une valorisation agricole. **Le Parc naturel régional a été sollicité pour accompagner ce projet.**

L'étude réalisée par le Bureau d'étude Luronium comprend le diagnostic d'une zone incluant la remise et ses abords sur un total de près de 50 hectares. Les inventaires réalisés sur cette zone d'étude identifient **des enjeux floristiques modérés**.

En revanche, **les enjeux faunistiques et en particulier avifaunistiques sont prépondérants**. 72 espèces ont été recensées dont de nombreuses espèces patrimoniales : Pipit farlouse, Pie-grièche écorcheur, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée... La présence régulière de grands

mammifères (Cerf, Sangliers) est confirmée ainsi que celle de mammifères protégés : Écureuil roux, Hérisson d'Europe et chauves-souris.

Le débat qui a suivi sur les aménagements à prévoir a permis de mettre en avant les **besoins de conservation de la partie Est de la Remise de l'Orme sur laquelle se concentre l'avifaune patrimoniale**.

La restitution finale a eu lieu le 17 juin 2022 comprenant la définition de scénarios de requalification du site à savoir **l'augmentation de la surface agricole à vocation écologique et restauration des carrières souterraines avec aménagement des entrées, mise en sécurité et plantation d'une haie** pour rétablir la continuité écologique avec l'ancienne voie ferrée au nord constituant un corridor écologique fortement emprunté par les chauves-souris.

Cette réunion a également permis de préciser, en présence de tous les intervenants, les **opportunités de compensation écologique** existantes sur le site intéressant particulièrement le groupement Archipel pour la compensation écologique **d'un projet photovoltaïque à Creil**. Dans ce cadre, une convention est envisagée entre le locataire, l'Institut de France, la SAFER et Photosol.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Transition écologique





Quelques chiffres

11

objectifs à atteindre

COMMISSION

Ressources Naturelles
Energie Climat

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

ADEME, CCPOH, CCAC,
CCSSO, CC Carnelles
Pays-de-France

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Coline LEPACHELET



CALENDRIER

Mars 2020 à
décembre 2022

CHIFFRES CLÉS :

- 1 fonds d'incitation à la rénovation par des matériaux biosourcés avec une aide permettant de subventionner entre 15% et 25 % du montant des travaux éligibles, en fonction du nombre d'habitants de la commune et du montant des travaux éligibles.
- 4 copropriétés ont été identifiées et leur potentiel de rénovation globale est à l'étude par les services du Hauts de France Pass Copropriété.
- 6 150 m² d'espaces urbains ont été désimperméabilisés.
- 12 communes ont été accompagnées pour identifier des espaces publics à déconnecter du réseau d'eau pluviale et/ou à revégétaliser.
- 12 porteurs de projets agricoles ont été accompagnés pour le développement des circuits courts.
- 17 projets d'énergie renouvelables sont en cours de réflexion sur le territoire
- 10 schémas directeurs cyclables ont été réalisés :
6 schémas directeurs cyclables à l'échelle communales (Verneuil-en-Halatte, la Chapelle-en-Serval, Chantilly, Pont Sainte Maxence, Gouvieux, Senlis) 4 schémas directeurs au maillage EPCI (Communautés de communes Senlis sud Oise, de l'Aire cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Carnelle – Pays de France).
- 25 000 € ont permis le recrutement d'un ETP en charge du développement de la recyclerie de la CCAC
- 6 344 hectares de forêt concernés par un vaste programme de recherche-actions sur la forêt de Chantilly afin d'adapter la gestion forestière au changement climatique. Un groupe bénévoles citoyens de 360 personnes a été constitués.

En 2022, via le COTTRI, le Parc naturel régional a engagé les actions concernant :

- **La rénovation thermique globale des bâtiments publics** : Pour cet objectif, des études préalables aux travaux sont indispensables. À ce jour, grâce au SE 60, **19 communes du PNR ont reçu un diagnostic de leurs bâtiments publics**. Parmi celles-ci, **5 communes (ce qui représentent 8 bâtiments) ont déclenché la phase travaux**. En parallèle, le PNR a voté la mise en place d'un fonds d'incitation à la rénovation par des matériaux biosourcés. Au-delà de la rénovation, ce fonds a pour objectif d'améliorer la qualité des projets réalisés et leur impact environnemental par l'utilisation de matériaux écologiques. Un appel à manifestation d'intérêt va être lancé auprès des communes en 2023 afin de faire connaître la mise en place de ce fonds.
- **La rénovation thermique globale des bâtiments privés** : Pour améliorer la visibilité des acteurs de la rénovation énergétique, il a été convenu d'identifier l'ADIL comme porte d'entrée unique sur les questions de la rénovation. Après accord pris avec l'ADIL, la CCSSO, la CCPOH et la CCAC, une campagne de communication a été réalisée à destination des particuliers (les résultats sont détaillés à la page 35).

Par ailleurs, afin de répondre à l'objectif ambitieux de massification des travaux de rénovation chez les privés, la commission Ressources Naturelles Energie Climat (RNEC) du PNR a choisi de cibler une action plus particulièrement pour les copropriétés. **Un partenariat a été mis en place avec le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) des Hauts de France** afin de permettre aux copropriétaires du territoire de profiter de cette ingénierie régionale.

- **La mobilité douce** : La mobilité étant un enjeu fort pour le territoire, le PNR a fait le choix de recruter un chargé de mission mobilité grâce au financement du COTTRI. Un certain nombre d'études préalables ont été réalisées (cf. page 28).
- **La mise en place d'une recyclerie** : La CCAC a fait l'acquisition de deux terrains pour l'implantation de la recyclerie sur la Ville de Lamorlaye. La définition du schéma de principe de la recyclerie et la rédaction du programme technique et fonctionnel ont été réalisés. La mise à jour des coûts du projet permettra aux élus de la CCAC de décider de la poursuite du dossier.
- **L'adaptation de la gestion forestière en lien avec le changement climatique** : Le Parc naturel régional est un acteur important du programme de recherche-action mené sur l'adaptation de la gestion forestière de la forêt de Chantilly au changement climatique (cf. pages 30 et 31).
- Les études de **gestion alternative des eaux pluviales** et les études de principes **d'aménagements des cours d'écoles** (Cf. pages 33 et 34).



Quelques chiffres

10 schémas cyclables
464 km
d'aménagements
existant et/ou inscrits
aux schémas directeurs
cyclables
40 km en cours
d'étude pré-
opérationnelle

COMMISSION

Ressources Naturelles
Énergie Climat

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communauté de
communes des Pays
d'Oise et d'Halatte et les
communes de Chantilly,
Senlis, Pont-Sainte-
Maxence, Gouvieux, La
Chapelle-en-Serval,
Verneuil-en-Halatte

MAÎTRE D'ŒUVRE

Alkhos

COÛT DE L'ACTION

64 580€ TTC

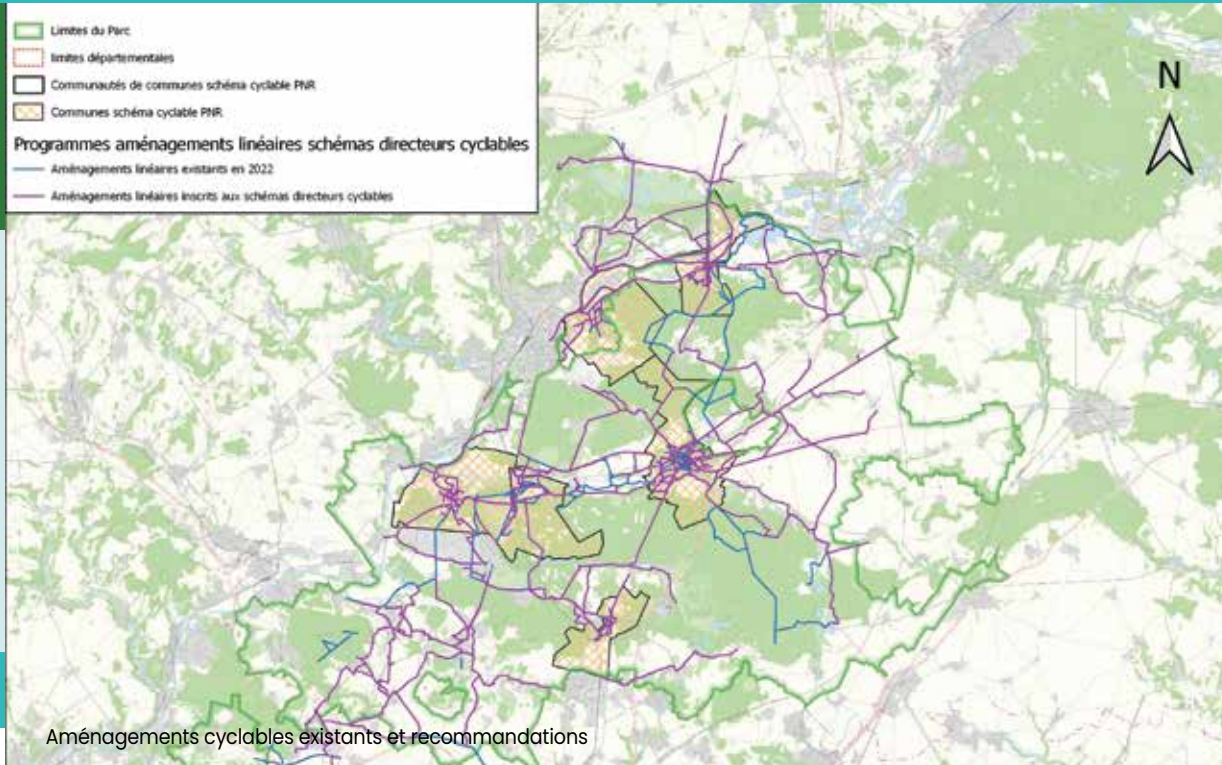
CONTACT

Guilhem MASCARELL



CALENDRIER

Janvier à octobre 2022



En 2011, le Plan Climat Energie piloté par le Parc naturel régional a identifié les déplacements comme le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre avec 45% des émissions. Pour répondre à cet enjeu majeur, le PNR a aidé à l'élaboration de schémas des mobilités actives (vélo principalement), à l'échelle de communes et de communautés de communes.

Les schémas cyclables des communautés de communes Senlis Sud Oise, Carnelle-Pays-de-France et de l'Aire Cantillienne ont été terminés en 2020 et 2021. Les communautés de communes ont ainsi pu déterminer leurs priorités d'aménagements.

En mars 2022, le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte a été rendu. Il comporte 104 km d'aménagements linéaires cyclables recommandés pour un total de 35 liaisons. L'étude comprend :

- La hiérarchisation des itinéraires de la communauté de communes pour les années à venir
- Des recommandations techniques d'aménagement
- Une estimation des coûts
- Un plan de stationnement vélo
- Un plan de communication

Les itinéraires prioritaires à aménager sont en cours d'étude par la communauté de communes.

À la suite de ces schémas à l'échelle des communautés de communes, **des schémas communaux ont été déclenchés** fin 2021 et début 2022 pour les communes qui le souhaitent. **Les schémas directeurs cyclables des communes de Chantilly, Verneuil-en-Halatte, La Chapelle-en-Serval, Pont-sainte-Maxence, Gouvieux et Senlis, ont été réalisés au cours de l'année 2022.**

Ces schémas directeurs affichent des priorités, constituent des documents de référence et souvent un prérequis nécessaire aux demandes de subvention. Découpés par phase, ils peuvent être intégrés dans les plans pluriannuels d'investissement des collectivités.

Enfin, une carte présentant les linéaires cyclables existants et les propositions des études est actuellement en cours de finalisation sur le WebSIG du PNR.



Quelques chiffres

+ 200
inscrits

15
nouveaux arrêts
Rezo Pouce

COMMISSION

Ressources Naturelles
Énergie Climat

MAÎTRE D'ŒUVRE

SCIC Mobicoop

COÛT DE L'ACTION

10 408 € TTC

CONTACT

Guilhem MASCARELL



CALENDRIER

Février 2021 à février 2022



Animation à Surveilliers - mai 2022

En 2021, le Parc naturel régional a souhaité revitaliser le dispositif d'autostop organisé, Rezo Pouce, après la crise sanitaire de 2020.

L'année 2022 a été consacrée à l'extension du dispositif à deux nouvelles communes, Senlis et Nanteuil-le-Haudouin.

Par ailleurs, le PNR a concentré ses efforts sur **des animations de terrain** (stands d'inscription, jeux et questionnaires) et sur la communication du dispositif (réseaux sociaux, newsletter...). Au total, 9 animations ont eu lieu sur 7 communes du territoire.

À la fin de l'année 2022, malgré une progression du nombre d'utilisateurs, **il a été décidé de ne pas renouveler l'abonnement à la SCIC Mobicoop**, faute d'utilisateurs.

Néanmoins, les panneaux et arrêts restent en place et le Parc naturel régional va continuer à faire la promotion de l'autostop sur son territoire lors d'animations.





Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique

Recherche et expérimentation



Quelques chiffres

60
fosses

COMMISSIONS

Forêt/filière bois,
patrimoine naturel et
réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Institut de France, ONF,
Régions, Départements,
Conservatoire botanique
national de Bailleul,
Conservatoire botanique
national du bassin
parisien, INRAe, les
bénévoles, Hervé Le Boulter

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Nathalie HIRT



CALENDRIER

Janvier 2021 à février 2025



Une des 60 fosses creusées pour l'analyse des sols

La forêt de Chantilly connaît une accélération spectaculaire du dépérissement des chênes, couplée à un échec des nouvelles plantations et de la régénération naturelle.

Depuis 2019, le Parc naturel régional fait partie du Comité exécutif (COMEX) initié par l'Institut de France, et composé de l'ONF, l'INRAe, le Conservatoire botanique de Bailleul, Hervé Le Boulter, le coordinateur des bénévoles. Ce comité a lancé un vaste programme de recherche pour comprendre les raisons de ce dépérissement et adapter les essences et la gestion forestière au climat de demain.

En 2022, le Parc naturel régional a financé dans le cadre de ses programmes d'actions :

Des analyses de sols

La connaissance fine des sols est indispensable pour proposer des essences adaptées conditions des sols.

Les travaux d'analyse des sols prélevés à partir de 60 fosses ont été réalisés.

Les résultats montrent une très grande diversité des sols en forêt de Chantilly : tous les sols forestiers français sont représentés. Par

ailleurs, point très positif, le recyclage de la matière fonctionne bien.

Une étude des séries de végétation

Une étude des séries de végétations de la forêt de Chantilly comme pistes d'adaptation de la gestion forestière aux changements climatiques, réalisée par les Conservatoires botaniques.

Cette étude a donné lieu à :

- un inventaire des végétations forestières ;
- l'identification des végétations forestières et péreforestières des différents secteurs de la forêt ;
- un relevé des stations d'espèces d'intérêt patrimonial
- des scénarios prédictifs de potentielles séries de végétations et des peuplements forestiers associés, à l'échelle du massif forestier, donnant ainsi des pistes pour imaginer quelle pourrait être la forêt de Chantilly du futur.



Un programme financé par le FEADER

Par ailleurs, le Parc naturel régional et ses partenaires (Institut de France, ONF, INRAE) ont été lauréats d'un programme et bénéficieront de crédits du FEADER pour un projet s'intitulant « **Imaginer la forêt du futur en tenant compte des leçons du passé** » et comportant plusieurs volets :

- **Différents travaux de recherche menés par l'INRAE – Nancy** pour dater et quantifier les sécheresses passées, étudier les trajectoires de croissance des arbres sains et dépérissants, avant et après les attaques de hanneton, déterminer si des arbres aux patrimoines génétiques plus résistants ou moins attractifs sont déjà présents dans

la population, si les défoliations à répétition prédisposent les arbres aux dépérissements, etc.

- **La réalisation de projections concernant la végétation et le climat**, puis à partir de ces projections, la **construction avec les acteurs locaux, les usagers de la forêt, les habitants, d'une démarche de prospective et de co-construction de la forêt du futur** (fonctions, usages, structure).
- **Le développement de moyens en SIG**, pour collecter les données et la définition des outils numériques pour aider les forestiers à gérer la forêt
- **L'embauche par le PNR d'une chargée de mission** en charge de coordonner techniquement, administrativement, financièrement ce programme de recherche-actions. Elle est mise à disposition du propriétaire et du Comité exécutif.

Parallèlement aux travaux financés par le PNR, le programme de recherche-actions a notamment été enrichi :

- **d'une cartographie des sols**, financée par la Région Hauts-de-France, à partir de 13 000 points de prélèvement réalisés par des bénévoles.
- **Une campagne LIDAR très haute définition**, financée par le Département de l'Oise. Il s'agit d'un survol de la forêt avec un système embarqué de télédétection par laser qui va permettre, après traitement des images, de disposer d'une représentation très fine et en 3 dimensions des arbres de la forêt

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Européen agricole pour le développement durable.





Trame noire



Quelques chiffres

50
communes pratiquent
l'extinction de
l'éclairage public

COMMISSIONS

Patrimoine naturel et
réseaux écologiques,
Ressources Naturelles
Énergie Climat

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

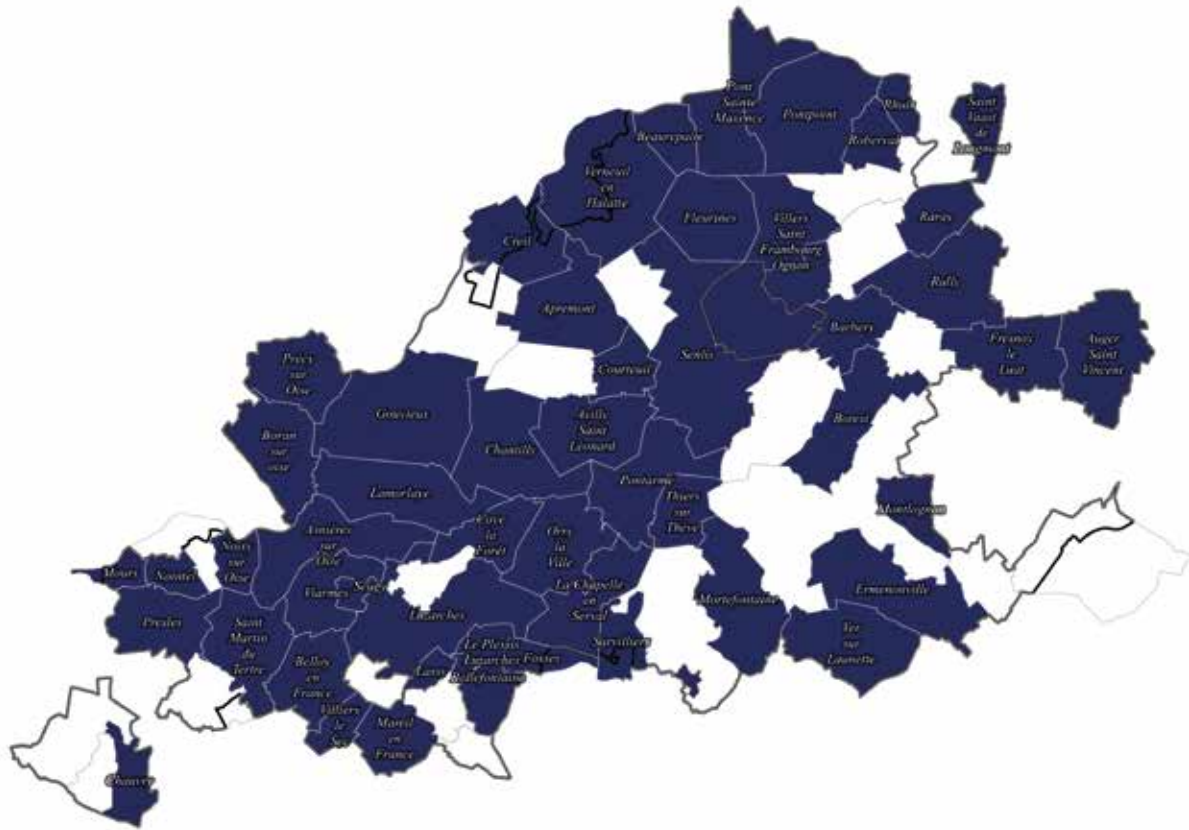
CONTACT

Coline LEPACHELET



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Le Parc naturel régional a initié la mise en place d'une trame noire à l'échelle de son territoire et a inscrit dans sa Charte l'objectif suivant : « 100% des communes éteignent de 00h à 5h à l'horizon 2028 ».

Cette démarche avait comme objectifs de :

- limiter les consommations d'énergie du territoire
- diminuer l'impact écologique sur la faune nocturne
- diminuer l'impact sanitaire sur les populations
- diminuer l'impact sur le paysage nocturne

Pour cela, **le Parc naturel régional a développé une méthodologie d'élaboration de la trame noire du territoire par traitement géographique.** Cette cartographie permet d'identifier les zones dans lesquelles la faune nocturne a une présence connue ou probable et dans lesquelles la pollution lumineuse doit être limitée. Cette carte est disponible en ligne sur le WEBSIG.

Ce travail cartographique a permis de réaliser **une stratégie Parc naturel régional « éclairage durable ».** Cette stratégie est un document de référence pour les communes qui souhaitent rénover leur patrimoine d'éclairage public.

Cette stratégie remet en question l'éclairage massif de l'environnement développer ces dernières années et vise notamment à limiter l'éclairage dans le temps par des actions d'extinction mais aussi dans l'espace par des actions de suppression ou non renouvellement de points lumineux (en priorisant la préservation de la trame noire).

Fin 2022, 50 communes (en bleu sur la carte) pratiquent l'extinction de leur éclairage public.

Étude pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE

Berger
Levrault



Quelques chiffres

6
études en 2022

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Les communes de
Chantilly, Lamorlaye,
Plailly, Mortefontaine,
Nanteuil-le-Haudouin, et
Maffliers l'Agence de l'Eau,
le SAGE de la Nonette.

MAÎTRES D'ŒUVRE

À ciel ouvert / Urban
Water, Champ Libre /
GTA Environnement,
Paysages / SEGI

COÛT DE L'ACTION

196 344€ pour les
programmes 2021 et 2022

CONTACT

Claire GOUDOUR



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Limiter l'imperméabilisation des secteurs urbanisés permet d'infiltrer au plus près de la source et d'éviter que ces eaux ne se chargent en pollution. Les espaces verts, mares, trottoirs enherbés, noues, toits végétalisés, chaussées drainantes sont quelques exemples de techniques de gestion alternative et durable du pluvial qui participent à l'aménagement paysager de la commune.

Il s'agit de produire des aménagements plus respectueux de l'environnement, et moins onéreux, et de supprimer, là où c'est possible, le suréquipement constaté pour :

- redonner de la perméabilité aux surfaces urbanisées, en optimisant la largeur des voiries existantes, en supprimant l'imperméabilisation au profit d'espaces végétalisés ou en rendant perméables des surfaces imperméables (surfaces de stationnement des véhicules, par exemple),
- permettre aux eaux pluviales de se diriger vers des dispositifs d'épuration naturels (accotements enherbés, noues végétalisées, espaces verts en creux, ...), en supprimant les bordures et bordurettes.

Ces mesures auront pour effet de réduire les débordements des réseaux, en période d'orages par exemple, de restaurer la nature en ville, et par là même de rafraîchir la ville.

Le Parc naturel régional a lancé fin 2020 **une première tranche** d'études qui a concerné les communes **d'Asnières-sur-Oise, Coye-la-Forêt, Mours, Saint-Martin-du-Tertre, Senlis et Viarmes**. Le financement est assuré à 50% par l'Agence de l'eau, 20 % par les communes, le restant étant à la charge du PNR. Ces études sont toutes terminées.

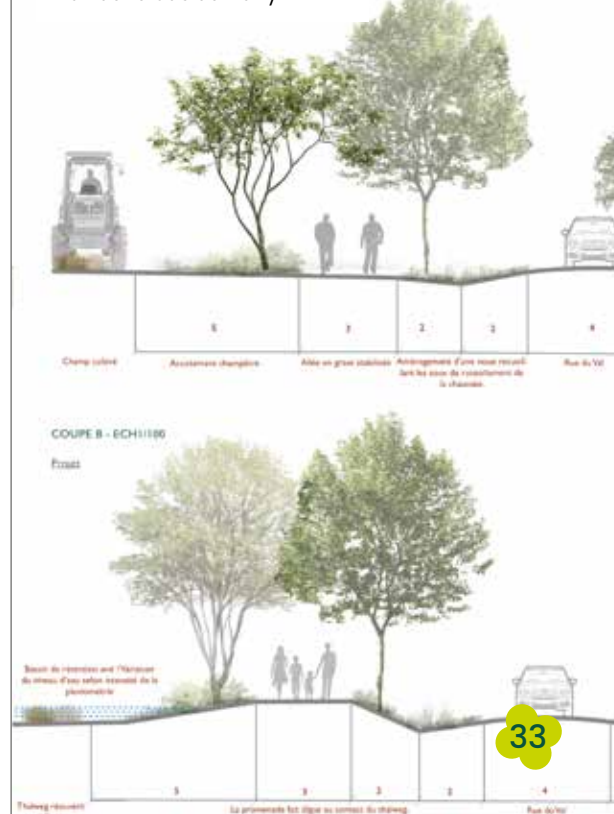
Une deuxième tranche a été lancée mi-2021 sur les communes de **Chantilly, Lamorlaye, Plailly**. Les études de Chantilly et Plailly ont été achevées en 2022.

Enfin, **une troisième tranche** a démarré en 2022 à **Nanteuil-le-Haudouin, Mortefontaine et Maffliers**.

Ces études établissent pour chaque commune :

- **un projet global**, suite à un diagnostic et un travail de terrain qui se présente sous la forme d'un plan d'actions (cartographie et description),
- **un catalogue de principes de réaménagements** possibles, illustré d'exemples pris dans la commune d'étude (suppression de bordures ou bordurettes, remplacement d'un enrobé par un accotement végétalisé, mise en place d'une noue, reprofilage en creux d'un espace vert, réduction de la largeur d'une chaussée, désimperméabilisation d'un parking ou de places de stationnement, création d'une mare, ...),
- **des projets de réaménagement sur quelques sites**, retenus avec les élus de la commune. Cette tranche présente un caractère pré-opérationnel pour permettre à la commune d'engager rapidement une phase d'actions.

Extrait de l'étude de Plailly





Quelques chiffres

2
communes concernées

7
cours aménagés

1500m²
désimperméabilisés

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Les communes
d'Asnières-sur-Oise, Saint-
Martin-du-Tertre, l'Agence
de l'Eau Seine-Normandie

MAÎTRE D'ŒUVRE

À Ciel Ouvert, Urban Water

COÛT DE L'ACTION

25 690 €

CONTACT

Solange DUCHARDT



CALENDRIER

Mai 2021 à juillet 2022

Le Parc naturel régional a lancé fin 2020 une première tranche d'études pour limiter l'imperméabilisation des secteurs urbanisés qui a concerné 6 communes. L'intérêt d'un aménagement paysager des cours d'écoles d'Asnières-sur-Oise et de Saint-Martin-du-Tertre a été identifié.

Le réaménagement des cours d'école, outre les objectifs initialement indiqués, met en œuvre un véritable projet éducatif (initiation à l'environnement, mobilité, « classes ouvertes », espaces non genrés, etc) et de bien-être (sols souples, végétalisation, îlots de fraîcheur, etc) pour les enfants.

Ils ont été sensibilisés et associés aux réflexions. Ils ont pu s'exprimer sur leurs besoins et envies pour améliorer leurs cours.

Sur la base d'un diagnostic synthétique et de plusieurs scénarios, les études ont permis aux élus et au corps enseignant de choisir la formule la plus adaptée à leurs besoins et à leurs usages tout en désimperméabilisant une partie des sols et en confortant le couvert végétal, pour le confort et le bien-être de tous.

Les cours de l'école Paul Langevin à Saint-Martin-du-Tertre désimperméabilisés sur 800m².

L'école dispose de deux cours dont un plateau sportif dont la minéralité est conservée. Des noues, zones de stockage décaissées, sont végétalisées sur le pourtour. Arbres et arbustes viennent agrémenter cet espace. Dans la deuxième cour, le sol en bitume (1315m²) est en grande partie remplacé par un sol poreux couvert de copeaux de bois. Le restant (690m²) sera couvert d'un enrobé clair qui absorbe moins la chaleur du rayonnement solaire. Jeux, pergolas, mobilier viennent compléter le dispositif. Les platanes, qui vont bénéficier d'une expertise phytosanitaire, sont conservés. La couverture arborée est renforcée, des plantes vivaces sont plantées le long des murs.

Les 5 cours du groupe scolaire Blanche de Castille à Asnières-sur-Oise désimperméabilisés sur 700m².

L'étude permet, outre l'enjeu lié à la récupération des eaux pluviales, de remédier à différents désordres et dysfonctionnements : des cours vétustes (revêtements, jeux), des

arbres vieillissants parfois abattus et non remplacés, des sols imperméables en bitume ou dalles de béton, un manque de qualité paysagère certain.

Les quelques principes suivants permettent d'améliorer considérablement l'aspect et le fonctionnement des cours, tant d'un point de vue paysager, hydraulique que des usages pour un meilleur confort des enfants et du corps enseignant : revêtements perméables en copeaux de bois, assises en bois (plateformes, gradins, banquettes) dont arbre à palabre, plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces, enrobés clairs, récupération des eaux pluviales des toitures dans des noues.

La commune d'Asnières-sur-Oise envisage de réaliser des travaux en 2023. Une phase de maîtrise d'œuvre doit démarrer en début d'année.

Cette opération fait partie des actions retenues dans le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle signé avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, avec un indicateur de résultat à atteindre (Cf. pages 34-35).



Exemple extrait de l'étude de Saint-Martin-du-Tertre



Quelques chiffres

3
copropriétés engagées
dans un projet de
rénovation

COMMISSION

Ressources Naturelles
Énergie Climat

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

L'ADEME, la Région Hauts-de-France, Les différents niveaux de collectivités (Régions, Départements, EPCI, communes), les chambres consulaires et divers autres organismes techniques

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Coline LEPACHELET



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Dans le cadre du COTTRI (Cf. p. 26-27) et afin de répondre à l'objectif ambitieux de massification des travaux de rénovation chez les privés, la commission Ressources Naturelles Énergie Climat (RNEC) du Parc naturel régional a choisi de cibler une action plus particulièrement pour les copropriétés.

Un partenariat a été mis en place avec le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) des Hauts de France afin de permettre aux copropriétaires du territoire de profiter de cette ingénierie régionale.

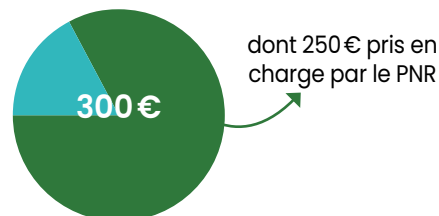
Parallèlement, une aide financière a été votée par le PNR afin de prendre en charge une partie du coût de ce service proposé par le SPEE.

L'aide financière a été conçue de façon à inciter les copropriétaires à s'engager dans le dispositif avec une forte subvention :

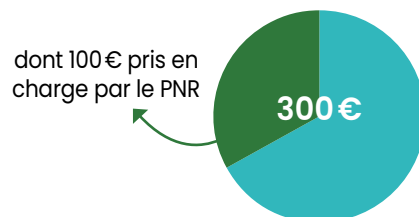
Au premier semestre 2022 un travail soutenu d'animation territoriale a été effectué en partenariat avec 3 communautés de communes afin de faire connaître ce dispositif aux copropriétaires :

- 1 webinaire
- 4 parutions dans les gazettes du PNR ou des EPCI
- Différentes parutions dans les réseaux sociaux
- 4 RDV avec des syndicats de copropriétés
- 3 RDV avec des présidents ou membres de copropriétés

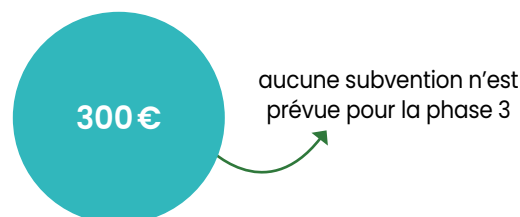
1. CONCEPTION DU PROJET



2. CONSULTATION DES ENTREPRISES



3. TRAVAUX



Un premier appel à manifestation d'intérêt a permis d'identifier 3 copropriétés intéressées. Les études de faisabilité pour le compte de ces 3 copropriétés sont en cours par les services du SPEE.

Si leur potentiel de rénovation n'est pas suffisant, ou que l'assemblée générale des copropriétaires ne vote pas la démarche, un nouvel appel manifestation d'intérêt sera lancé en 2023 aux copropriétés.





Quelques chiffres

46
dossiers

COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Architecture/Urbanisme/Paysage, Forêt/Filière bois, Ressources Naturelles Énergie Climat

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Coline LEPACHELET,
Jean-Luc HERCENT,
Thibaud DAUMAL,
Guilhem MASCARELL



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Durant l'année 2022, le Parc naturel régional a suivi un certain nombre de dossiers ou a donné des conseils en environnement, indépendamment des avis officiels rendus sur des projets.

En matière d'espaces et de patrimoine naturels :

- Contribution aux déclinaisons régionales (Hauts-de-France et Île-de-France) des plans nationaux d'actions : « **Chiroptères** », « **Odonates** », « **Papillons** » ;
- Contribution aux travaux d'élaboration de la Stratégie Nationale des **Aires Protégées** et de ses déclinaisons régionales (Hauts-de-France et Île-de-France) ;
- Contribution aux travaux d'élaboration de la stratégie régionale **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** pour la région Hauts-de-France ;
- Participation aux groupes de travail sur des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : Perruche à collier et Tamia de Sibérie ;
- Participation aux comités de gestion des **Espaces Naturels Sensibles** départementaux du Marais de Baillon (Asnières-sur-Oise) et du Gouy (Luzarches) ;
- Participation au **comité technique biodiversité** de l'ONF picardie et au comité des forêts domaniales de Montmorency, Carnelle et l'Isle Adam ;
- Contribution à l'élaboration d'un **plan de gestion des mares de la Forêt Domaniale d'Halatte** ;
- Participation aux travaux du Collectif pour les **biocorridors picards** ;
- Contribution au projet de **réalisation d'un écopont** au-dessus de l'autoroute A1 (massifs de Chantilly et d'Ermenonville) ;
- Contribution au projet de **réalisation d'écoponts** au-dessus de la RD1330 dans le cadre de la mise en 2x2 voies de cette route ;
- Accompagnement du Département de l'Oise pour la **sauvegarde d'amphibiens** dans le cadre du projet routier de la RD 200 ;
- Accompagnement du Département de l'Oise pour la **gestion en faveur des pollinisateurs** de délaissés routiers ;
- Contribution à la démarche « **Territoire Engagé pour la Nature (TEN)** » en Régions Île-de-France et Hauts-de-France ;
- Participation au **jury de l'appel à projet en faveur des abeilles sauvages** du Conseil Départemental du Val d'Oise et participation à une journée technique ;
- Dans le cadre du Plan National d'Action en faveur des plantes messicoles, la **découverte réalisée du Fumeterre à fleurs denses à Luzarches, transmission et mise en valeur** par le CBNBP lors des rencontres naturalistes d'Île-de-France ;
- Accompagnement écologique sur les questions de **gestion écologique des cimetières** de plusieurs communes ;
- Participation au COPIL du **projet de site d'écrêtement des crues Longueil II** ;
- Participation au **jury de labellisation des mares remarquables** des Hauts-de-France (groupe mares régional) ;
- Participation au comité technique du **projet OIZH'EAU** porté par la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise ;
- Suivi du projet de **classement en forêt de protection du massif de Montmorency** ;
- Accompagnement de RTE dans la **gestion des lignes** de son réseau ;
- Contribution aux **démarches de la FREDON** vis-à-vis de l'Ambroisie à feuille d'armoïse ;
- **Diagnostic écologique du site de la Chapelle des marais** à Nanteuil-le-Haudouin en préparation d'un projet d'aménagement du site ;
- **Diagnostic écologique des Berges de l'Oise** au niveau de la halte fluviale en prévision de travaux prévus par la commune ;
- **Intervention et suivi de chantier** pour éviter la destruction d'espèces végétales patrimoniales dans le cadre de la réfection des terrains de tennis de la commune de Coye-la-forêt ;
- **Accompagnement du Lycée de Chantilly** pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts ;
- **Accompagnement du Parc Astérix** dans l'élaboration de mesures de compensations ;
- **Accompagnement de la SNCF** pour la prise en compte de la biodiversité dans des actions (installation de clôtures, débroussaillage...) le long de la voie ferrée Paris - Creil ;
- Participation au Comité Technique sur **l'étude Trame Verte et Bleue** de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

En matière d'aménagements hydrauliques :

- **Accompagnement du SITRATIVE** dans le cadre de plusieurs projets de restauration de zones humides ;
- Contribution à une étude des **berges de l'Ysieux** à Asnières-sur-Oise ;
- Participation aux échanges et à la préparation d'un **cahier des charges pour la réalisation d'un diagnostic du réseau hydrographique** à Mont-L'Évêque ;
- **Participation aux comités géographiques GEMA** des affluents de la rive gauche de l'Oise, rus de Beaurepaire, Pont-Sainte-Maxence, Verneuil en Halatte, des rus de Popincourt et de la Frette aval et des ru de Rouanne et Traxin organisés par le SMOA,
- Participation à l'inauguration du contrat territorial eau et climat sur le bassin de la Nonette.

En matière de carrières, de déchets :

- **Participation à la commission de suivi des sites** d'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Maximin et visite du site pour vérifier la mise œuvre des mesures compensatoires en faveur des amphibiens.

En matière de déplacements et d'infrastructures de transport :

- Conseil et participation aux réunions de programmation suivant les **schémas directeurs cyclables** avec les communes de Chantilly, Senlis, et Pont-Sainte-Maxence ;
- Conseils, recommandations et coûts des **aménagements cyclables** pour la commune de Mortefontaine ;
- **Partage d'appels à projets** en matière de mobilité durable (stationnement vélo, aménagements linéaires cyclables) ;
- **Partage d'enquêtes** de la FUB sur la cyclabilité des communes ;
- **Conseils sur l'étude de la circulation** à Coye-la-Forêt ;

- **Participation aux ateliers du programme Moby** mis en place par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;
- Contribution au **projet de création d'une voie verte** entre Senlis et Chantilly ;
- **Participation aux COPIL du schéma directeur cyclable** de la CCHVO ;
- **Participation aux ateliers** du département du Val d'Oise sur la **priorisation des aménagements cyclables** des routes départementales.

En matière de politique climat / énergie

- **Participation au forum de la science** de Senlis sur la thématique pollution lumineuse ;
- **Participation aux Plans Climat Air énergie** territoriaux encore en cours d'élaboration de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts, de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et de la communauté de communes Thelloise.



Par ailleurs, le Parc naturel régional est membre des Commissions départementales Nature, Paysage et Sites de l'Oise et du Val d'Oise, de la Commission régionale de la Forêt et des Produits Forestiers des Hauts-de-France, des Commissions régionales de l'économie agricole et du monde rural des Hauts-de-France et d'Île-de-France, des Commissions régionales agro-environnementales et climatiques des Hauts-de-France et d'Île-de-France ainsi que des Comités régionaux biodiversité des Hauts-de-France et d'Île-de-France.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Patrimoine historique & culturel





Quelques chiffres

8
dossiers
11
édifices restaurés

COMMISSION

Patrimoine historique et
culturel

COÛT DE L'ACTION

102 480 € de
subventions votées au
programme 2022

CONTACT

François-Xavier BRIDOUX,
Philippe MEURANT



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Chaque année, le Parc naturel régional finance et accompagne techniquement les collectivités et les particuliers dans un programme de réhabilitation de leur patrimoine rural.

8 projets ont été retenus pour composer le programme annuel 2022.

Dans le cadre du patrimoine civil :

- la restauration d'un portail XVIII^e à Senlis,
- la restauration d'une tour XIII^e au Plessis-Luzarches,
- la restauration (seconde tranche) d'un pigeonnier XVIII^e à Pontpoint, hameau de Moru.

Dans le cadre du patrimoine militaire :

- la restauration de deux tombes (1 soldat français et 11 soldats allemands) de la guerre franco-prussienne de 1870, à Creil.

Dans le cadre du patrimoine religieux :

- la restauration d'une croix à Luzarches,
- la restauration d'un mur de l'ancien presbytère à Luzarches,
- la restauration de quatre stèles fin XIX^e à Rhuis.

Dans le cadre du patrimoine lié à l'eau :

- la restauration d'un lavoir XIX^e à Pontpoint.

Les restaurations suivantes, issues du programme 2022 et de programmes antérieurs, ont été réalisées :

- Une croix à Luzarches,
- Le mur de l'ancien presbytère à Luzarches,
- Quatre stèles à Rhuis,
- Deux tombes de la guerre franco-prussienne de 1870, à Creil,
- Un pigeonnier XVIII^e à Pontpoint,
- Une tour XIII^e au Plessis-Luzarches,
- La glacière du château de Lamorlaye.
- Le puits dans le lotissement du Lys, dit « puits Napoléon », à Lamorlaye.
- Un mur de brique ancien à Avilly-Saint-Léonard,
- La mare du hameau de Boasne, à Montépilloy.

Zoom sur ...

Le pigeonnier de Moru



Au bout du hameau de Moru (commune de Pontpoint), dans la cour d'une vieille ferme rénovée, un grand pigeonnier s'élève depuis au moins 1741. Son plan est octogonal, ce qui est assez rare dans le secteur. Sa toiture, disparue depuis fort longtemps, a été entièrement refaite : magnifique charpente en chêne et à coyau (cassure de la pente, ce qui évite les gouttières), belles petites tuiles plates panachées.



Pigeonnier avant



Pigeonnier après

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Architecture / Urbanisme / Paysage



Études urbaines



Quelques chiffres

2
études en cours

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes d'Auger-
Saint-Vincent et de Saint-
Vaast-de-Longmont

MAÎTRE D'ŒUVRE

ATOPIA

COÛT DE L'ACTION

70 830 €

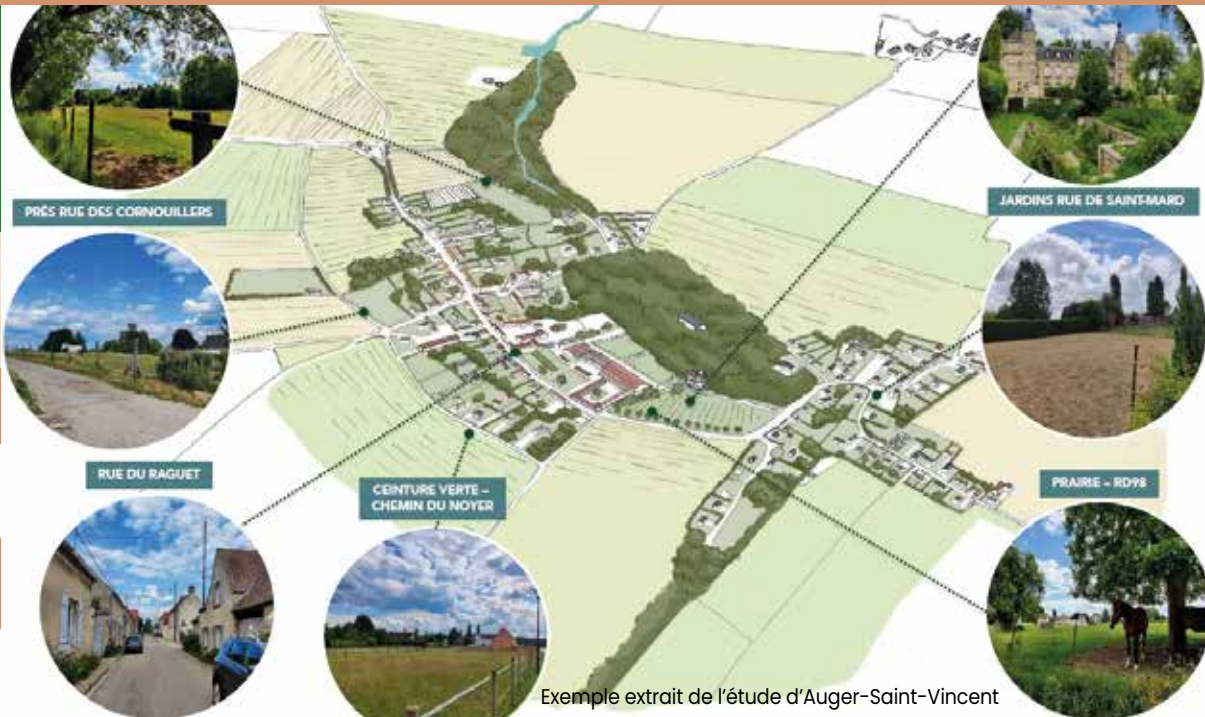
CONTACT

Claire GOUDOUR



CALENDRIER

Juin à décembre 2022



En proposant la réalisation d'études urbaines aux communes, le Parc naturel régional Oise - Pays de France met à la disposition des élus communaux, un bureau d'études afin de leur permettre de réfléchir librement au devenir de leur commune, aux formes que pourraient prendre un aménagement d'espaces publics, un aménagement urbain dans le cadre d'un développement raisonné, ...

L'étude urbaine se base sur un diagnostic précis de l'environnement naturel et paysager à l'échelle du territoire d'inscription du village, et sur une étude fine du tissu bâti. Elle a pour objectif de définir, d'une part, les conditions de développement du bâti et, d'autre part, d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la charte du Parc.

Elle vise la **définition d'un véritable projet urbain et environnemental** pour la commune, **porteur de renouvellement urbain et de préservation de la qualité architecturale et environnementale**.

Elle a aussi pour objectif de favoriser la nature dans le village et de développer la biodiversité, en s'appuyant sur la conservation et la construction de corridors verts intra-urbains et sur leur mise en connexion avec les zones sources extérieures (forêts, formations herbeuses, rivières, zones agricoles etc ...).

Elle doit être l'occasion d'une participation active des habitants et de leur sensibilisation, afin que le projet émergent soit un projet partagé entre les élus, le PNR et les habitants.

Enfin, elle doit permettre au PNR d'alimenter son système d'information géographique, et d'améliorer la connaissance de son territoire.

Le déroulement des études s'opère en 4 phases :

- compréhension du paysage d'inscription des villages,
- analyse des évolutions des tissus et lecture des paysages bâtis,
- identification des enjeux et analyse des potentialités : élaboration de projets locaux,
- définition de programme d'actions.

2 études urbaines ont démarré mi-2022. Elles concernent les communes d'Auger-Saint-Vincent et de Saint-Vaast-de-Longmont. Elles se poursuivront en 2023.

Études de capacité foncière



Quelques chiffres

4
communes
130
parcelles pré-identifiées

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Institut Paris Région, Oise-
les-Vallées, EPFL Oise, EPF
Ile-de-France, communes
concernées

COÛT DE L'ACTION

90 000€

CONTACT

Claire GOUDOUR



CALENDRIER

Juin 2022 à février 2023

TYPE DE DENSIFICATION

- Densification parcellaire par augmentation de l'emprise de la construction
- Densification parcellaire par réhaussement des constructions
- Densification par division parcellaire
- Densification par aménagement des "dents creuses"
- Intensification du bâti
- Reconversion de "friches urbaines" d'activités
- Renouvellement urbain
- Aménagement de secteurs de projet

VUE 3D



VUE 3D



Le territoire du Parc naturel régional, situé à proximité de zones de développement parmi les plus dynamiques d'Europe et bien desservi tant par la route que par la voie ferrée, est très attractif. Les communes subissent une pression très forte de la part de promoteurs privés à la recherche de terrains pour lesquels ils proposent des projets de logements très denses, peu qualitatifs et respectueux des sites. Par ailleurs, ce contexte génère une tension forte sur le marché du logement.

Le développement des communes doit se faire dans le respect de la maîtrise de la consommation d'espace, la recherche d'optimisation de l'occupation du sol et la recherche d'une harmonie urbaine.

Le PNR a passé un partenariat avec les agences d'urbanisme, l'Institut Paris Région et Oise les vallées, pour expérimenter sur les 4 communes candidates de Chantilly, Pont-Sainte-Maxence, Survilliers et Luzarches une méthode pour repérer la capacité foncière de ces communes, à l'intérieur des enveloppes urbaines, et proposer des projets de densification, respectueux des communes.

L'étude a consisté, pour chacune des communes, à repérer les différentes situations porteuses de potentialités de capacité foncière.

Ces études identifient aussi les secteurs bâtis à préserver en raison de leur caractère « patrimonial » ou « identitaire », et les secteurs non bâtis à préserver.

Pour étudier la faisabilité économique de secteurs, les établissements publics fonciers de l'Oise et d'Ile de France sont partenaires et apporteront une expertise sur la faisabilité et le phasage des projets.

La réunion de présentation de la démarche a eu lieu en juin 2022. Puis, une première réunion de travail s'est tenue dans chaque commune au cours de laquelle a été présenté un premier panel de parcelles identifiées comme mutables ou densifiables

Les études se poursuivent et feront l'objet d'un rendu début 2023 intégrant des vues 3D pour une meilleure appréhension.

Élaboration de cahiers de recommandations architecturales



Quelques chiffres

5
cahiers

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes concernées,
Architecte des Bâtiments
de France de l'Oise

MAÎTRES D'ŒUVRE

Ams Stram Gram,
Aurélie Rouquette

COÛT DE L'ACTION

86 293€

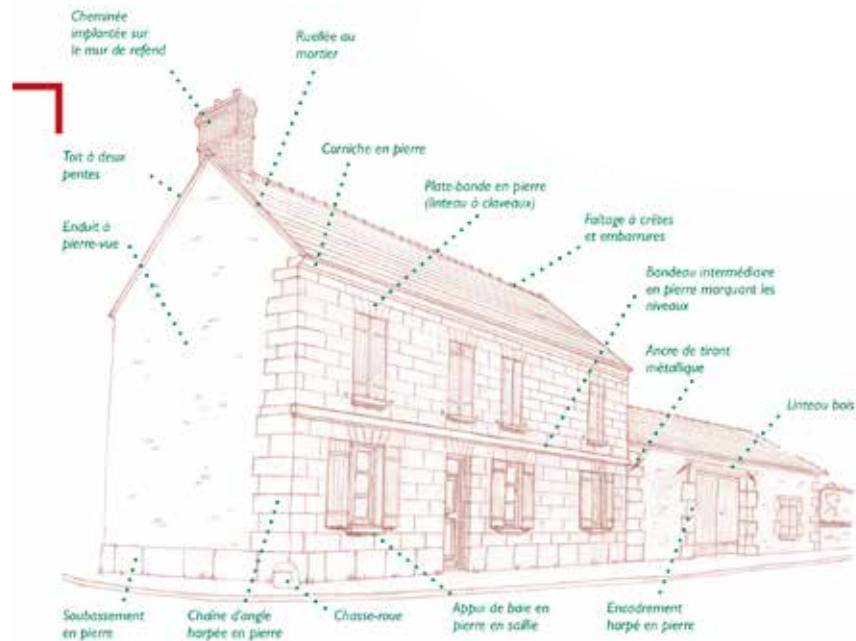
CONTACT

Philippe MEURANT



CALENDRIER

Janvier 2021 à
décembre 2022



Croquis extrait du cahier de recommandations de Pontpoint

Le cahier de recommandations architecturales est un document pratique et pédagogique permettant de répondre utilement aux interrogations de pétitionnaires pour l'entretien de leur bâti et lors de demandes d'autorisation de travaux et de permis de construire.

Il est composé d'un ensemble de fiches spécifiques à chaque village qui détaillent les différents types architecturaux présents dans le village, jusque dans le détail des éléments (ouvertures, couleurs, toitures...) et donnant des recommandations aux particuliers souhaitant réaliser des travaux sur leur bâti.

En outre, le cahier comporte des fiches sur :

- les typologies de jardins,
- l'entretien du patrimoine bâti,
- une sensibilisation à l'architecture contemporaine,
- une sensibilisation à l'approche environnementale,
- les aspects réglementaires.

Chaque commune doit, *in fine*, pouvoir disposer d'un cahier de recommandations architecturales qui lui soit propre.

Elle peut annexer le cahier à son document d'urbanisme communal, à l'occasion de l'élaboration ou d'une révision de son plan local d'urbanisme (PLU). À défaut, elle peut lui donner une traduction réglementaire précise dans le PLU.

En 2022, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a finalisé **les cahiers de recommandations des communes de Saint-Maximin, Auger-Saint-Vincent, Bellefontaine et Belloy-en-France et a élaboré celui de Pontpoint.**

Valorisation paysagère et gestion des cimetières dans le cadre de l'objectif zéro phyto



Quelques chiffres

6

études

COMMISSION

 Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

 Asnières-sur-Oise,
Barbery, Coye-la-Forêt,
Fleurines, Orry-la-
Ville, Saint-Vaast-de-
Longmont.

MAÎTRE D'ŒUVRE

Champ libre, À ciel ouvert

COÛT DE L'ACTION

59 334 €

CONTACT

Solange DUCHARDT



CALENDRIER

Février 2022 à janvier 2023



État actuel



Photomontage extrait de l'étude pour le cimetière de Barbery, À ciel ouvert

La nouvelle réglementation concernant l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières est effective depuis le 1^{er} juillet 2022, ce qui rend difficile la gestion des cimetières étant donné le peu de moyens humains et matériel dont disposent les petites communes. Le PNR Oise – Pays de France a ainsi proposé un programme d'actions visant à les aider à modifier leurs pratiques.

Le programme d'études de valorisation paysagère et de gestion des cimetières a comporté 2 tranches. Suite à un appel à candidatures, 12 communes ont répondu favorablement. 6 premières communes ont bénéficié de cette aide entre 2020 et 2021.

6 nouvelles études se sont déroulées entre février 2022 et janvier 2023 à Asnières-sur-Oise, Barbery, Coye-la-Forêt, Fleurines, Orry-la-Ville, Saint-Vaast-de-Longmont.

Ces études permettent aux communes de programmer leurs travaux et de déposer des demandes de subventions. À noter que le PNR peut octroyer des aides pour les plantations.

Afin d'aider les communes à s'adapter aux nouvelles conditions de gestion et pour améliorer la qualité paysagère de leur cimetière, les transformations suivantes ont été proposées :

● Pour toutes les communes :

- enherbement des allées secondaires,
- plantations de vivaces dans les inter-tombes,
- plantations d'arbres et arbustes adaptés à l'espace disponible, aux conditions locales de sol et de lumière ainsi qu'au respect des tombes.

État actuel



Extrait de l'étude pour Saint-Vaast-De-Longmont

● **Valorisation paysagère en fonction du contexte spécifique de chaque commune :**

- **Saint-Vaast-de-Longmont** : mise en valeur d'un point de vue à partir du belvédère par l'arrachage de haies de thuyas vieillissantes et envahissantes (réalisé), remplacées par des plantes grimpantes pour une ouverture sur le paysage alentour ; réaménagement du parvis de l'église (demande de subventions en cours) ;
- **Barbery** : suite à une reprise de concessions, réutilisation des pierres tombales pour l'aménagement du cimetière, la mise en exposition ou la mise à disposition des habitants pour leurs propres tombes. La maîtrise d'œuvre est engagée pour réaliser les travaux en 2023 ;
- **Asnières-sur-Oise** : plusieurs micro-lieux sont aménagés pour offrir un espace de recueillement à l'ombre de quelques arbustes. Des plantations

de vivaces ont été réalisées par les services techniques. Le columbarium est étendu dans l'ancienne chapelle qui comprenait l'ossuaire (réalisé) ;

- **Fleurines** : l'accès au cimetière est paysagé, réduisant ainsi la surface en enrobé pour recueillir les eaux pluviales dans une petite dépression plantée (réalisation automne 2023). Un appentis désaffecté est transformé pour offrir un abri aux visiteurs et cacher les conteneurs à déchets.
- **Orry-la-Ville** : l'étude a proposé de préserver les points de vue vers la campagne offerts par son implantation sur le coteau d'un vallon et de travailler les ambiances de manière à conserver la marque des trois époques d'évolution du cimetière. Le cimetière le plus ancien est transformé en jardin donnant la part belle aux plantes locales ;
- **Coye-la-Forêt** : une extension en sous-bois est proposée pour créer un cimetière boisé pouvant accueillir les urnes ou les cendres dispersées des défunts. Dans les espaces en attente, la prairie naturelle est favorisée. Les haies d'ifs sont réduites et compensées par la plantation d'arbres tiges ou en cépée.

Afin d'aider les communes à communiquer sur les changements à venir, un panneau d'information à implanter dans le cimetière et un article pour le bulletin municipal ou le site internet sont proposés, ainsi qu'une réunion publique ou une présentation au conseil municipal.

Les 24 fiches techniques sur la valorisation des cimetières réalisées en 2021 sont mises à disposition.

Parallèlement au programme d'actions, **la commune d'Avilly-Saint-Léonard souhaitant aménager rapidement une extension de son cimetière situé en site classé, a sollicité l'aide du PNR pour une étude.** Le projet a reçu un avis favorable de la Commission départementale de la nature et des sites de l'Oise en janvier 2023.

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal



Quelques chiffres

10

travaux de plantation

3

expertises sur les arbres

5

abattages d'arbres

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes

COÛT DE L'ACTION

77 802€

CONTACT

Solange DUCHARDT



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Mur végétalisé à Asnières-sur-Oise

Le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal permet de mettre en œuvre des projets écologiques et paysagers dans les communes et chez les partenaires privés.

En 2022, 18 structures ont bénéficié de ce fonds :

APREMONT : Pour renforcer la qualité paysagère de l'entrée de village, **des arbustes et un frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*) ont été plantés** autour du parking, point de départ de randonnées.

AVILLY-SAINT-LEONARD : Suite aux conseils de plantation une **haie et un arbre ont été plantés** le long de la clôture pour améliorer l'aspect de l'école de la Nonette située au cœur du village.

ASNIÈRES-SUR-OISE : Le projet de **plantation au nouveau parking Delchet**, a permis à la commune de réaliser les travaux : des arbustes champêtres, une charmille, des arbustes horticoles et des vivaces ont été plantés.

BARBERY : Situé face à l'église, le vieux marronnier ayant perdu plusieurs grosses branches s'avère dangereux. Une **expertise phytosanitaire** a été réalisée en urgence. La commune a suivi les recommandations de l'expertise et a décidé de l'abattre.

CHAUMONTEL : Suite à une étude de plantations, le parc communal **a été agrémenté de 20 arbres et 20 arbustes.**

FOSSES : La commune a procédé à la deuxième phase d'**abattage et de rognage de 9 peupliers d'Italie** sur les 19 situés chemin de Beaumont en limite du collège Stendhal. Vieillissants et dangereux ceux-ci sont remplacés par la **plantation 7 érables champêtres (*Acer campestre*).**

LA-CHAPELLE-EN-SERVAL : Travaux de **plantation de 7 arbres** autour de l'église.

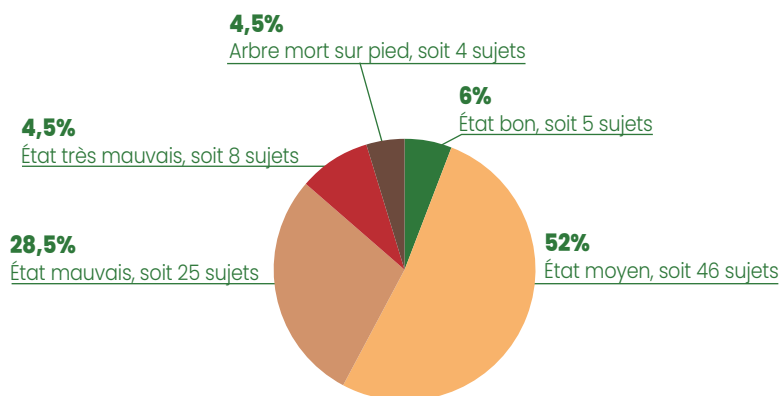
LASSY : Travaux de **plantation autour du calvaire** suite à l'étude paysagère. Les conifères qui masquaient le calvaire et la vue ont été remplacés par 2 alisiers blancs (*Sorbus aria*) qui s'intègrent mieux dans le paysage de la vallée de l'Ysieux.

LUZARCHES :

- Suite à l'expertise phytosanitaire réalisée sur les arbres du parc du château de la Motte, la communauté de communes

Carnelle Pays-de-France a procédé à l'**abattage de 13 arbres et a replanté 14 sujets**.

- Afin de formaliser un projet urbain en relation avec le parc du château de la Motte, une étude paysagère sur le parc du Vieux château (ou Parc Lavigne) a été confiée au bureau d'études À Ciel Ouvert. Pour mener à bien cette étude, **une expertise sur l'état des arbres s'est avérée nécessaire**. L'étude a constaté un peuplement disparate, à forte dégénérescence et une dynamique de jeunes peuplements. Les 26 marronniers sont en mauvais voire très mauvais état phyto-sanitaire ou morts sur pied. Les arbres remarquables sont plutôt en bon état.



RARAY : Sur la base d'une proposition d'une entreprise de paysage, travaux de **plantation de vivaces et d'arbustes** dans le cimetière et l'engazonnement des trottoirs du village.

SAINT-VAAST-DE-LONGMONT : Envahi par le gui et attaqué par plusieurs champignons, le vieux tilleul situé face à l'église a fait l'objet d'une **expertise phytosanitaire**. Afin de sécuriser le lieu, la commune a choisi de l'abattre.

SURVILLIERS : L'expertise phytosanitaire réalisée en début d'année a conclu à la nécessité de faire **abattre 9 peupliers d'Italie** rue d'Alsace-Lorraine et rue Jean Jaurès. La **replantation** sur le parking rue d'Alsace-Lorraine est **en cours d'étude**.

VER-SUR-LAUNETTE : Suite à l'étude de valorisation paysagère sur le cimetière financée par le Parc naturel régional, la commune a procédé au **décapage de l'enrobé** et à la **plantation d'un massif de vivaces** sur une allée.



Une convention annuelle avec Odile VISAGE paysagiste, a été passée pour la réalisation d'études de plantation et de conseils auprès des communes afin d'assister la chargée de mission Paysage du Parc naturel régional sur des questions liées au végétal (gestion différenciée des espaces verts, fleurissement durable, plantations d'arbres et d'arbustes...). En 2022, 4 communes ont bénéficié de l'accompagnement d'Odile Visage :

- **ASNIÈRES-SUR-OISE** : projet de plantation au parking Delchet.
- **ERMENONVILLE** : conseils de plantation du talus rue Princesse Louise
- **LASSY** : projet d'aménagement et de plantation autour du calvaire
- **Apremont** : étude de renforcement de la qualité paysagère en entrée de village.



Mortefontaine

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Plantons le décor[®]



Quelques chiffres

500
inscrits sur le site
85
commandes
17 455 €
de commandes

COMMISSION

Architecture, Urbanisme
et Paysage

PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Espaces Naturels
Régionaux

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Marie STURMA



CALENDRIER

Septembre 2022 à
février 2023



Plantons le décor !

Une opération d'achat groupé de végétaux locaux
accessible jusqu'au 5 janvier 2023 sur :

www.plantonsledecor.fr



Pour la quatrième année consécutive, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a coordonné l'opération « Plantons le décor »[®] de la Région Hauts-de-France sur son territoire.

Il s'agit d'une commande groupée d'arbres, arbustes et variétés fruitières/légumières d'origine locale, mise en œuvre avec des producteurs-fournisseurs régionaux et **ouverte aux particuliers, associations, collectivités et entreprises.**

Une nouvelle campagne de communication a été réalisée par le Parc naturel régional afin de faire davantage connaître l'opération sur son territoire.

Les commandes se sont faites d'octobre 2022 à janvier 2023 et la livraison collective a eu lieu le samedi 4 février 2023.

Cette année, avec plus de **500 inscrits** sur le site www.plantonsledecor.fr, le nombre de commandes a été en progression.

85 commandes ont été réalisées (contre 45 en 2021), pour un montant de **17 455,22 €** (contre 6 484,49 € en 2021) :

- 2 237 arbres et arbustes (contre 1 535 en 2021) dont 7 kits biodiversité type haie champêtre,
- 185 arbres fruitiers (contre 59 en 2021),
- 86 sachets de graines potagères (contre 44 en 2021),
- 237 protections pour arbres, arbustes et arbres fruitiers

L'opération « Plantons le décor »[®] sera renouvelée en 2023. Une révision du site internet est prévue par Espaces Naturels Régionaux, gestionnaire de l'opération, qui permettra de simplifier le passage des commandes.

Étude d'aménagement de la plaine de Gouvieux

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Quelques chiffres

1 scénario choisi et développé

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de Gouvieux, SICTEUV, Syndicat du Sage de la Nonette, Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France, Agence de l'Eau Seine Normandie, Suez

MAÎTRE D'ŒUVRE

PAYSAGES paysagistes-concepteurs

COÛT DE L'ACTION

23 580€

CONTACT

Solange DUCHARDT

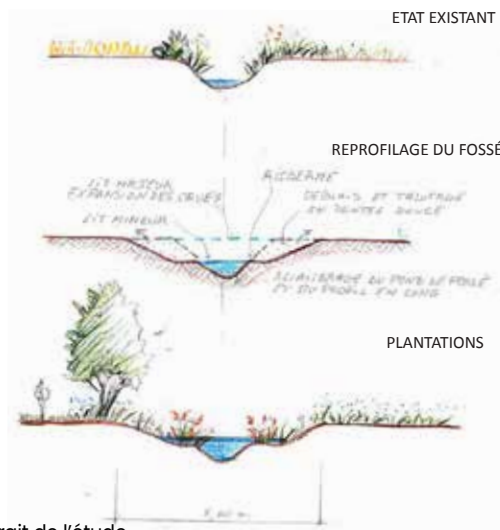


CALENDRIER

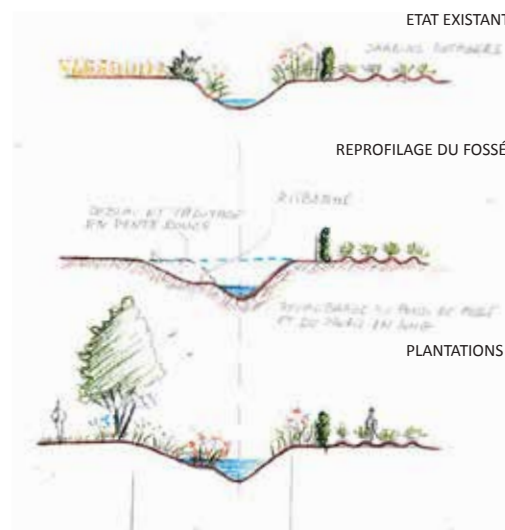
Janvier à juillet 2022

SECTEUR SUD - PROJET DE TRAME VERTE ET DE LOISIRS LE FOSSÉ DE VILLE

Reprofilage des deux berges du fossé de ville



Reprofilage d'une des deux berges (présence des jardins familiaux ou d'un chemin de bord de fossé)



Un « projet de trame verte et de loisirs » a été amorcé dans le secteur de la plaine de Gouvieux à l'ouest de la ville entre la Plaine de jeux et l'Oise, la Nonette et le bois des Bouleaux.

Le bois des Bouleaux, les étangs de Toutedoie, les jardins familiaux, les bords de la Nonette et les nombreux chemins en font déjà un cadre attractif pour les Godeviciens et les promeneurs de passage.

La proposition du bureau d'études vise à :

- **valoriser l'ensemble du site,**
- **paysager certains espaces laissés en friche** (ancienne station d'épuration),
- **créer des liaisons piétonnes,**
- **organiser le stationnement** le long de la rue du Moulin Lagache et rue de la Tannerie en l'intégrant au mieux dans le site par des plantations,
- **reconstituer des espaces de nature** dont des zones humides (ancien bassin de rétention).
- **programmer un verger** dans la continuité des jardins familiaux, à l'emplacement d'une friche herbacée.

Une première phase de présentation d'un diagnostic et de scénarios d'aménagement s'est déroulée en 2021. Un scénario choisi par le groupe de suivi a été développé en 2022 avec des variantes, une estimation des coûts et un phasage.

Un espace qualitatif et un paysage accueillant pour les usagers comme pour la biodiversité, prenant pleinement en compte ses spécificités, valoriseront le site à terme.

L'étude de l'alimentation du fossé de ville et du marais Dozet, situé en partie sur la commune de Précý-sur-Oise, en eaux pluviales provenant de la station d'épuration et de la ville de Gouvieux sera réalisée en 2023 et complètera cette étude.

Étude d'aménagement de la traversée de Loisy - Ver-sur-Launette



Quelques chiffres

4
rues concernées

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

MAÎTRE D'ŒUVRE

À ciel ouvert

COÛT DE L'ACTION

10 668€

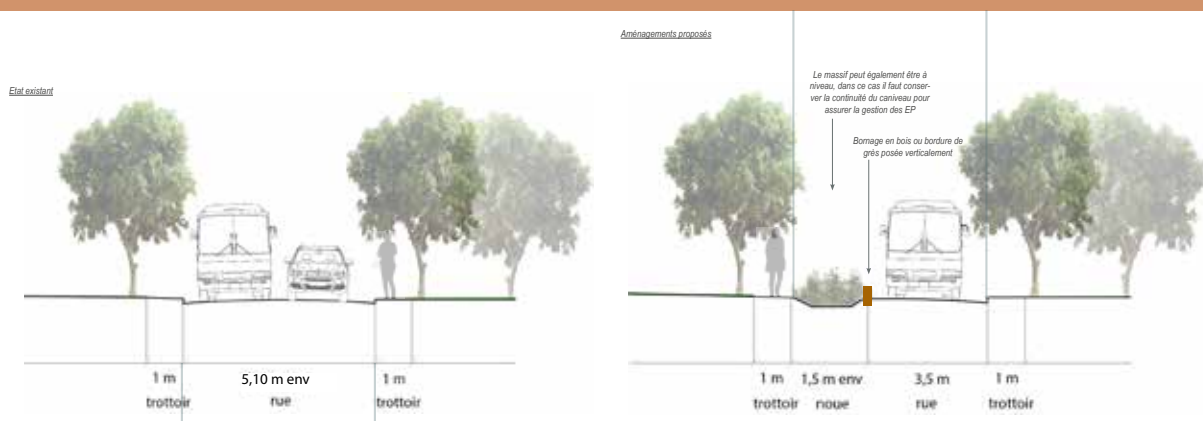
CONTACT

Solange DUCHARDT



CALENDRIER

Octobre 2021 à avril 2022



Extrait de l'étude

Une étude de principes d'aménagement pour la sécurisation et le stationnement au hameau de Loisy a été réalisée par le bureau d'études À ciel ouvert.

Le hameau de Loisy est traversé quotidiennement par une vingtaine de cars scolaires qui déposent et emmènent des élèves vers l'école maternelle et primaire située dans le bourg et dans les villages alentours.

La municipalité s'inquiète de la vitesse des automobilistes qui créent de l'insécurité pour les enfants et les parents. Elle souhaite sécuriser ces arrêts situés **rue Gérard de Nerval**, face à la bibliothèque dans les deux sens de circulation tout en préservant le caractère rural du village. Elle aimerait éviter des réponses stéréotypées et un caractère trop routier des aménagements.

Suite à la présentation de 4 scénarios, la commune a choisi la version qui propose un élargissement des deux trottoirs afin de resserrer la chaussée et empêcher ainsi que les voitures ne doublent les cars à l'arrêt. Les passagers pourront alors sortir et entrer dans le car sans crainte. De plus, des îlots végétalisés en amont permettront de ralentir la vitesse des véhicules. Des arbres seront plantés dans les larges bandes enherbées. Le rétrécissement du carrefour et la plantation d'un tilleul devraient également contribuer à réduire la vitesse. Les alignements de tilleuls étant vieillissants, une stratégie de renouvellement de ces arbres est proposée, comprenant une diversification des essences. Des conseils de plantations et de matériaux viennent compléter la proposition.

Route de Ver, la commune souhaite empêcher le stationnement le long de la route en face des nouveaux pavillons à la sortie/entrée du village. Une large bande enherbée régulièrement occupée par des automobilistes peu respectueux de l'espace public du village s'en trouve ainsi dégradée. Parmi les différents scénarios, la commune a opté pour le moins coûteux et le moins contraignant, de simples bornes en bois en châtaignier écorcé empêcheront le stationnement des voitures.

Rue des Entelles, des places de stationnement complémentaires sont proposées par un simple marquage au sol. Des plantations de vivaces en pied du mur viendront agrémente la rue.

Rue St-Laurent, l'accotement de l'ancien pas de tir à l'arc et les tilleuls subissent des dégradations dues aux véhicules stationnant dans la rue. Afin de protéger cet espace, des bornes en bois seront posées. 10 emplacements seront marqués afin d'organiser un stationnement qui n'altère pas le patrimoine de la commune. La déminéralisation partielle du trottoir et la plantation de massifs de plantes vivaces en appui des clôtures viendront compléter le dispositif.

Plans, coupes et schémas techniques de mise en œuvre formalisent le projet et ont été remis à la commune.

Étude de principes d'aménagement Jardin mairie - Mortefontaine



Quelques chiffres

1
scénario retenu

1
plantation effectuée

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Commune de
Mortefontaine

MAÎTRE D'ŒUVRE

À ciel ouvert

COÛT DE L'ACTION

10 164€

CONTACT

Solange DUCHARDT



CALENDRIER

Novembre 2021 à mai 2022



Extrait de l'étude

Ayant rénové sa mairie, la commune de Mortefontaine a sollicité le Parc naturel régional pour l'aménagement de trois parcelles attenantes à l'arrière du bâtiment.

Par la volonté de la municipalité actuelle, les trois parcelles restées en friche pendant quelques années pourront trouver un nouvel usage et de nouvelles fonctionnalités tournées vers l'accueil du public autour d'un jardin partagé.

Plusieurs scénarios ont été explorés par le bureau d'études. Dans le scénario retenu, il est proposé de faciliter le passage entre les parcelles par **une mise à niveau des terrasses**. La création d'une pente douce et d'un escalier, intégré et sécurisé, rend l'accès possible par la rue du Val. Le **talus abrupt est remodelé et planté de vivaces et d'arbustes**. Des structures de jeux en bois profitent de la pente du talus. Une liste de plantes accompagne le projet : petits arbres, des arbustes et des plantes vivaces. Un poulailler, des cabanes de jardinier, un potager adossé au mur du parc de Vallières (effet micro-climat orientation plein sud) compléteront le verger existant.

L'aménagement d'une cour-terrasse polyvalente à l'arrière de la mairie permettra d'accueillir des cérémonies et festivités.

La commune a déjà planté les abords de la mairie de plantes vivaces et d'arbustes. L'escalier menant à la rue du Val sera réalisé en priorité. Il permettra aux enfants de l'école communale d'y accéder facilement.

Étude de principes d'aménagement et expertise phytosanitaire du lieu-dit « le Temple » – Mortefontaine

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Quelques chiffres

4
principes
d'aménagement

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Commune de
Mortefontaine

MAÎTRE D'ŒUVRE

À ciel ouvert

COÛT DE L'ACTION

13 740 €

CONTACT

Solange DUCHARDT



CALENDRIER

Novembre 2021 à
février 2022



Photomontage pour illustrer la spécialisation des aménagements, extrait de l'étude

Le petit parc de Mortefontaine a été partagé entre plusieurs propriétaires : la commune, l'Institut Saint-Dominique et des propriétaires privés dont l'actuel propriétaire du Château.

L'objet de l'étude concerne environ la moitié de la superficie du lieu-dit « le Temple » (3 ha). L'autre moitié est occupée par d'anciennes plantations de la pépinière Ponthieu. La commune souhaite le mettre à disposition des habitants le week-end.

Peu mis en valeur, laissé en friche, le petit parc comporte de nombreux arbres vieillissants ou malades ainsi que des dépôts sauvages. Une expertise phytosanitaire a été réalisée afin de déterminer les arbres à conserver et ceux à abattre. La commune a réalisé les travaux d'abattage, réduit la broussaille et retiré les déchets déposés au fil du temps.

Le parc est entièrement enclos d'un mur en pierre. De grosses brèches laissent pénétrer la faune sauvage qui trouve refuge dans ce havre de paix (sangliers, chevreuils, cerfs, biches, renards, lapins, ...).

Un bosquet d'une quinzaine de pins occupe le centre du parc. A son pied, un roncier dense forme un socle aux couleurs sombres en harmonie avec les pins. L'ensemble « roncier et pins » offre un motif paysager tout à fait remarquable, mis en valeur par la vacuité de la prairie.

L'étude de principes d'aménagement a permis de définir un certain nombre d'actions d'aménagement et de gestion :

- **réduction du roncier et aménagement d'un passage sous les pins,**
- **clôture ajourée dans les brèches du mur** laissant passer la vue sur le paysage de la plaine alentour et permettant à la grande et à la petite faune de pénétrer dans le parc ;
- **renouvellement et diversification des arbres** avec liste d'essences locales et non locales pouvant présenter une réponse face au dérèglement climatique,
- **conseils de plantation.**

La dynamique de régénération naturelle peut également être combinée en observant et en protégeant les jeunes plants spontanés que l'on souhaiterait conserver.

L'éradication des bambous et des buddliées (espèces exotiques envahissantes) présents sur le site est un objectif important auquel s'attèle déjà la commune.

L'herbe est travaillée comme une matière vivante et dynamique en opérant des fauches adaptées aux cycles de la faune et de la flore. Elle est également considérée comme un outil de variation de l'espace en opérant des fauches de fréquences variées, dessinant des itinéraires différents à l'intérieur de la parcelle.

Étude d'aménagement de la mairie et de la place Paul Darras - Villers-Saint-Frambourg - Ognon

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Quelques chiffres

6

scénarios

1

variante

1

projet validé en conseil municipal

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de Villers-
Saint-Frambourg -
Ognon, UTD Sud-Est
conseil départemental

MAÎTRE D'ŒUVRE

À ciel ouvert

COÛT DE L'ACTION

12 060€

CONTACT

Solange DUCHARDT



CALENDRIER

Janvier à mai 2022



Périmètre de
la zone d'étude

La commune de Villers-Saint-Frambourg - Ognon a souhaité une étude d'aménagement de la place de la mairie et de la place Paul Darras pour requalifier celles-ci, redonner une cohérence à l'ensemble et effacer les césures routières aujourd'hui trop présentes.

Une étude phytosanitaire des arbres de la place de la mairie et de la place Darras a permis de statuer sur leur maintien.

L'étude d'aménagement prévoit :

- la **mise en valeur de l'église**, tout en ne négligeant pas la mairie qui reste un bâtiment emblématique du village ;
- la **mise en relation de la place de la mairie avec la place Paul Darras** par la mise en œuvre de moyens simples d'aménagement : plantations, murets, mobilier urbain, éclairage, traitements de sol, ... ;
- la large prairie de la place Paul Darras garde son caractère rural et la simplicité d'un espace enherbé ;
- le **traitement des voies** qui enserrant cet espace, atténuent leur impact et redonnent un caractère plus paysager que routier à la place.

120 sur la rue de Fleurines et de transformer la rue de la Forêt jusqu'ici très passante en une zone de rencontre limitée à 20km/h et recalibrée à 5m de large avec des places de stationnement. La giration des différents véhicules (cars scolaires, poids lourds, tracteurs) a été prise en compte. Une réunion technique a eu lieu en mairie avec les services voirie du Département, afin de partager le projet et de garantir sa réalisation.

Place de l'église, le stationnement est supprimé à l'exception d'une place dédiée aux personnes à mobilité réduite. Un plateau en dalle de calcaire forme un socle commun aux différents équipements.

L'allée de tilleuls est conservée. L'arrêt du car se rapproche de l'accès à l'école. L'église est agrémentée d'un écrin végétalisé.

Le projet a été présenté au conseil municipal qui l'a bien accueilli et validé.

À partir de 6 scénarios différents et de variantes, la commune a choisi celui qui propose de reporter la route départementale

Étude d'aménagement du parc de la mairie – La Chapelle-en-Serval



Quelques chiffres

Un parc communal
d'une superficie de
2.7 hectares

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Commune de
La Chapelle-en-Serval

MAÎTRE D'ŒUVRE

PAYSAGES paysagistes-
concepteurs

COÛT DE L'ACTION

10 152 €

CONTACT

Solange DUCHARDT



CALENDRIER

Février à juillet 2022



Esquisse des serres, extrait de l'étude

La commune de la Chapelle-en-Serval souhaite revaloriser le parc de la mairie en particulier le bassin. Elle vise par ailleurs la reconstitution du patrimoine arboré en replantant des arbres de haut jet.

L'hôtel de ville est une ancienne villa entourée d'un parc paysager ouvert au public, de style paysager. S'y trouvent une pièce d'eau avec fontaine et une aire de jeux pour enfants. Le parc de la mairie a été amputé de plusieurs mètres carrés pour les besoins en équipements (salle communale, locaux techniques, parking). De nombreux arbres ont été abattus pour des raisons de sécurité et n'ont jamais été remplacés.

Suite à un diagnostic, un scénario a été développé précisant les techniques pour réaménager le bassin, en modifier les berges et les planter de façon à sécuriser les abords par rapport aux enfants et mettre en place un milieu favorable à la biodiversité.

Afin d'assurer le renouvellement des arbres, des ambiances boisées en fond de parc et autour du bassin, des espèces locales présentes sur le site seront employées, complétées par l'introduction de quelques nouvelles essences, dans l'esprit des jardins de l'époque de sa création au XIX^{ème} siècle (Ginkgo biloba, Tulipier de Virginie, Arbre à caramel, Chêne chevelu, Séquoia, Magnolia). Une strate arbustive et herbacée composée d'espèces locales viendra compléter le sous-bois en fond de parc.

Pour mieux intégrer la salle communale dans le parc, toute une palette végétale composée de petits arbres et grands arbustes est proposée.

La gestion différenciée des grandes pelouses favorisera la biodiversité et agrémentera l'espace central pour le plaisir des visiteurs.

Concernant le parking de la salle des fêtes et des services techniques, il est proposé la désimperméabilisation des emplacements de stationnement, la suppression de la haie de thuya, la plantation des abords de l'ancien bâtiment des services techniques, la plantation d'arbres isolés ou en groupes sur des places supprimées et aux abords du parking.

La commune poursuit le projet, elle souhaite mettre en œuvre en **priorité le bassin et la plantation d'arbres et d'arbustes**. Des devis ont été obtenus pour remplacer la bâche du bassin et en diminuer sa profondeur. La désimperméabilisation du parking se fera dans un deuxième temps. Certaines actions peuvent être réalisées en régie ou ne demandent que des changements de pratiques (ex : tontes différenciées, semis de prairie). Des subventions sont nécessaires pour réaliser les travaux plus lourds tels que l'aménagement du bassin et le parking.

Étude d'aménagement du parc du vieux château – Luzarches



Quelques chiffres

3
phases

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Commune de Luzarches

MAÎTRE D'ŒUVRE

À ciel ouvert

COÛT DE L'ACTION

26 280 €

CONTACT

Philippe MEURANT



CALENDRIER

Novembre 2021 à
juin 2022



Vue aérienne de la zone d'étude

Le château de la Motte est la propriété de la communauté de communes de Carnelle Pays-de-France, qui y a installé son siège. La reconversion du bâtiment a nécessité la création d'une extension contemporaine au nord, donnant sur le parc du vieux château, « La Sapinière », qu'elle surplombera.

Aussi, la communauté de communes, avec l'accord de la commune de Luzarches, souhaite que soient gérées aussi bien les vues depuis le château de la Motte, que le droit des sols pour le domaine de « La Sapinière » dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation à venir.

L'objectif de l'étude d'aménagement du site du parc du Vieux château était donc de formaliser un projet urbain sur le site du domaine de « La Sapinière » en relation avec le parc du château de la Motte, afin de pouvoir inscrire dans le document d'urbanisme communal préalablement à l'ouverture à l'urbanisation, les orientations et prescriptions nécessaires à une parfaite intégration de nouveaux bâtiments sur le site dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager d'ensemble.

La villa « La Sapinière » présente un intérêt architectural qui justifie une protection au titre du code de l'urbanisme, dans le document d'urbanisme communal. Cette

protection impose de préserver l'intégrité de ce bâtiment. La protection vise à encadrer les éventuelles évolutions de ce bâti ancien (extensions, modifications, ...) qui pourraient dénaturer l'élégance et l'équilibre des façades anciennes.

De même, l'environnement paysager de l'édifice doit être préservé.

L'équipement principal envisagé à l'intérieur du parc est un conservatoire de Musique, Danse, Théâtre et éventuellement Arts plastiques, de portée intercommunale.

L'étude s'est déroulée en 3 phases :

- évaluation des contraintes environnementales et paysagères du site,
- présentation de premières propositions d'aménagement,
- élaboration du plan d'aménagement, une fois le choix de la commune effectué.

Étude de reconversion d'une ferme Montagny Sainte Félicité



Quelques chiffres

Une propriété
communale de
7 058 m²

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de Montagny
Sainte Félicité, EPFLO

MAÎTRES D'ŒUVRE

Leblanc et Venacque,
Paysagiste et architecte

COÛT DE L'ACTION

16 980€

CONTACT

Philippe MEURANT



CALENDRIER

Novembre 2021 à
juin 2022



Photomontage extrait de l'étude

La ferme de la rue Porte Baron est une propriété communale, acquise récemment grâce à un portage financier de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO). Il s'agit d'une ferme traditionnelle à cour rectangulaire, typique des fermes de la plaine du valois - multien, située dans le centre ancien du village de Montagny-Sainte-Félicité, en lisière des espaces urbanisés, à proximité de l'actuelle mairie.

Cette ancienne ferme d'élevage est aujourd'hui désaffectée. Ainsi, les bâtiments de la ferme (étable, écurie, grange, porcherie, poulailler, fournil, ...), bien que bien préservés, et laissés « en état », sont sans usage. Le logis, grand corps de bâtiment datant du XIX^{ème} siècle, est également inhabité.

Le premier objectif d'aménagement est de redonner une fonction aux différents bâtiments du corps de ferme en préservant son caractère patrimonial.

Différentes hypothèses de reconversion des bâtiments peuvent être envisagées dans le cadre d'un parti d'aménagement global :

- l'aménagement d'une partie du logis en mairie, en délocalisation de la mairie actuelle,
- les locaux des ateliers municipaux,
- un abri (garage) pour les véhicules,
- une salle multifonctions,
- des locaux pour des artisans ou des artistes,
- une opération groupée de logements individuels, sur le site de l'ancien potager.

Le second objectif d'aménagement concerne la cour rectangulaire de la ferme. Il s'agit de proposer le parti d'aménagement le plus

qualitatif et le plus respectueux de la typologie de cette ferme patrimoniale compte tenu des nouveaux usages envisagés.

Cette étude était le moyen de déterminer un programme et des principes de composition architecturale et urbaine pouvant être traduits dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre du plan local d'urbanisme applicable de la commune.

L'étude s'est déroulée en 3 phases :

- évaluation des contraintes architecturales, urbaines et paysagères du site et premières orientations programmatiques,
- élaboration de premières propositions d'aménagement et de variantes,
- finalisation du plan d'aménagement, du parti architectural et des principes de composition des espaces.

La programmation et le plan d'ensemble ayant ainsi été établis, la commune poursuit son projet en passant à une phase pré-opérationnelle.

Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme et supra-communaux

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Quelques chiffres

10
communes

2
communautés de
communes

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Services de l'État
notamment les DDT,
communes

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

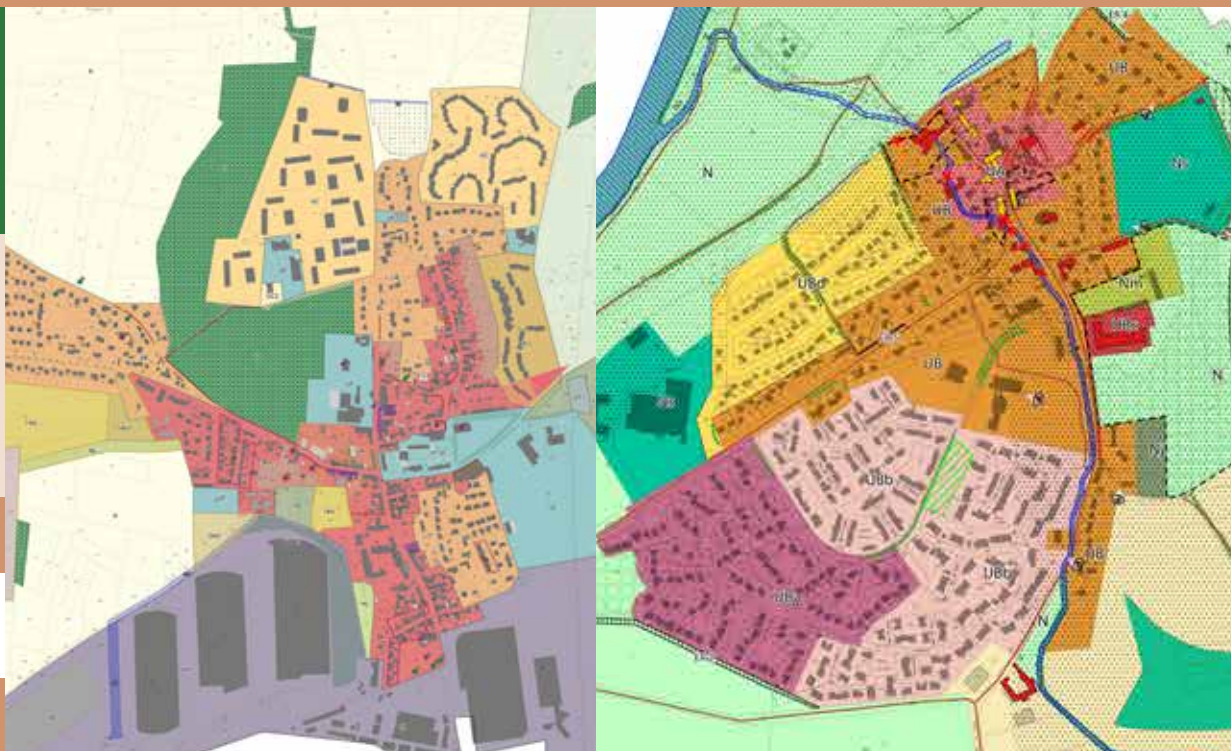
CONTACT

Claire GOUDOUR



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



L'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme permet de s'assurer de la qualité de ces dits-documents. Il s'agit également, à leur demande, de conseiller des maires ou des présidents de structures intercommunales afin d'assurer *in fine* la compatibilité des documents avec le projet de Charte du PNR.

En 2022, le Parc naturel régional a suivi les procédures suivantes :

● **Élaborations / Révisions de PLU / Règlements Locaux de Publicité :**

- Fresnoy-le-Luat : suivi de la révision du PLU
- Courteuil : élaboration de la carte communale
- Mours : avis sur la révision du PLU
- Mortefontaine : suivi de l'élaboration du PLU
- Asnières-sur-Oise : suivi de la révision du PLU
- Chaumontel : suivi de la révision du PLU
- Thiers-sur-Thève : suivi de la révision du PLU
- Luzarches : suivi de la révision du PLU
- Lamorlaye : avis sur la révision du PLU
- Fleurines : avis sur la modification de PLU

● **Élaborations / Révisions de documents supra-communaux :**

- SCOT de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte : suivi de la révision
- SCOT de la Communauté de communes Thelloise : suivi de la révision

Suivi des projets d'aménagement



Quelques chiffres

11
dossiers
12
réunions

COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP, DREAL, DRIEAT,
communes ou
communautés de
communes, aménageurs

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Philippe MEURANT,
Solange DUCHARDT,
Claire GOUDOUR



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Le Parc naturel régional assure un suivi des projets d'aménagement. Cette démarche a pour finalité de veiller à la qualité urbaine des projets de développement, dans un souci de privilégier une économie intelligente de l'espace.

Le PNR est ainsi saisi soit par les communes, soit par les promoteurs, qui viennent prendre, en amont, conseils et avis.

En 2022, le travail a porté sur :

- l'extension de la plateforme logistique LIDL à Barbery,
- l'aménagement d'une grande propriété à Apremont,
- l'aménagement de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogiques (ITEP) à Fleurines,
- la démarche de Petites villes de demain de Viarmes, Fosses et Pont-Sainte-Maxence,
- la participation à un jury de concours pour la construction d'une école-relais à Creil.
- la construction d'un hôtel au golf du Lys à Gouvieux

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berser
Levraut

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Développement économique durable





Quelques chiffres

3 études
2 remises en culture
du navet de Viarmes

COMMISSION

Agriculture – Cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Les producteurs « Oise – Pays de France » (J.-L. ALLEMEERSCH, B. AUTRICQUE, C. BLANCHARD, D. BOURA, S. BRUNEAU, P. BRUNNER, Yves CHERON, J.-P. COCHET, W. DARGERÉ, J. DE LOMBARDON, P. DE MOUSTIER, J. et H. DELEMOTTE, J. et I. DELIE, F. DEZOBYRY, K. FALLOT, R. et V. GRENIER, N. HERVIN, L. IGUENANE, G. JONNART, P. LAUDIJOIS, J.-M. PENON, M. PERRICHON, P. PETRE, B. et A. PIOT, B. PLAIDEAU, L. POINCET, D. REMPENAU, D. TEILLIER, M. VANLERBERGHE), Conseil Départemental du 95, CRRG Hauts-de-France, CERES Savigny-le-Temple, Abbaye de Royaumont

COÛT DE L'ACTION

24 960 €

CONTACT

Marie STURMA



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Parallèlement à l'accompagnement des producteurs, le Parc naturel régional a mené un certain nombre d'actions pour développer l'agriculture de proximité.

Étude pour l'installation d'une ferme agroécologique à Luzarches

La commune souhaite installer un maraîcher sur des parcelles communales afin de développer l'offre en produits locaux sur la commune. Une étude, conduite par le bureau d'études Cultures & Compagnies, et financée par le Parc naturel régional Oise à 80% a été réalisée afin d'analyser la faisabilité et les orientations de ce projet.

Sur une parcelle d'un peu moins de 2ha, **l'étude a proposé le projet suivant :**

- une **activité maraîchère** ;
- une **activité d'élevage d'escargots** ;
- la **valorisation de la zone humide** avec le pâturage de moutons d'un éleveur de la commune ;
- une activité pédagogique avec **l'ouverture du site au public**.

Ce projet propose également la renaturation du Ru Popelin.

Étude de faisabilité d'un point de vente collectif sur le territoire du Parc naturel régional

Le Parc naturel régional a étudié la faisabilité de l'ouverture d'un point de vente collectif en lien avec les producteurs de la marque « Producteurs Oise – Pays de France ».

Ce point de vente pouvait revêtir des formules très différentes : magasin physique, boutique vitrine, plateforme Internet, distributeurs, etc.

Dans le cadre d'un stage ingénieur, **cette étude a été menée sous forme d'enquêtes auprès des producteurs**. Elle a permis de recueillir leur point de vue sur cette démarche, d'envisager la nature de ce point de vente, la gamme de produits et de tester les capacités d'approvisionnement.

Ce travail se poursuivra avec les producteurs avec une restitution de l'étude et une réflexion autour d'un modèle correspondant aux attentes.



Diagnostic de la restauration collective des établissements scolaires du 1^{er} degré

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre d'un stage ingénieur. **Il s'est traduit par une analyse et une cartographie de la restauration collective du territoire** : nombre et nature des structures, nombre de repas servis, fonctionnement des restaurants et estimation de la part de l'approvisionnement local.

Sur 70 communes du territoire du Parc naturel régional, **53 sont dotées d'au moins un restaurant scolaire** avec un total de 95 restaurants sur le territoire pour 12 866 repas servis par jour.

De nombreuses communes s'impliquent dans les questions d'approvisionnement local dans les restaurants scolaires : menus à thème, implication des convives dans le choix des repas, ateliers de cuisine, visites de fermes. D'autres **travaillent sur la maîtrise des coûts des denrées alimentaires** en vue d'améliorer la qualité des repas : lutte contre le gaspillage alimentaire, adaptation des portions aux convives, utilisation de produits bruts et de saison type pomme, achats groupés et circuits-courts, ...

Néanmoins, la structure des exploitations des producteurs locaux rend très difficile un approvisionnement local des cantines scolaires.

En 2023, il est prévu d'accompagner les communes motivées à améliorer l'approvisionnement en produits locaux des restaurants scolaires.

Réhabilitation du Navet de Viarmes

Le Parc naturel régional apporte son **soutien aux filières agricoles et à la préservation de variétés légumières**. C'est dans ce cadre qu'il a intégré un groupe de travail regroupant le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Île-de-France et le CRRG des Hauts-de-France mais également l'Abbaye de Royaumont et des Producteurs Oise – Pays de France.

En mars 2022, une réunion s'est tenue et a permis d'étudier l'historique de la culture du navet dit « de Viarmes » grâce à la présence d'un ancien producteur, même si les informations détenues restent encore faibles.

Deux essais de culture de ce navet ont été mis en place, un à Orry-la-Ville et un second à l'Abbaye de Royaumont. Début 2023 sera organisée une réunion bilan de ces essais.





Quelques chiffres

29 producteurs

3 vidéos

8 rencontres pour des
projets agricoles

COMMISSION

Agriculture – Cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Les producteurs « Oise – Pays de France » (J.-L. ALLEMEERSCH, B. AUTRICQUE, C. BLANCHARD, D. BOURA, S. BRUNEAU, P. BRUNNER, Yves CHERON, J.-P. COCHET, W. DARGERÉ, J. DE LOMBARDON, P. DE MOUSTIER, J. et H. DELEMOTTE, J. et I. DELIE, F. DEZOBRY, K. FALLOT, R. et V. GRENIER, N. HERVIN, L. IGUENANE, G. JONNART, P. LAUDIJOIS, J.-M. PENON, M. PERRICHON, P. PETRE, B. et A. PIOT, B. PLAIDEAU, L. POINCET, D. REMPENAU, D. TEILLIER, M. VANLERBERGHE), Initiatives Paysannes, VIVEA, Conseil Départemental du 95, Giuseppe Giorgianni, Terre de Liens Île-de-France, Annie OCANA, Echanges pour une terre solidaire.

COÛT DE L'ACTION

36 778€

CONTACT

Marie STURMA



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Depuis 2011, le Parc naturel régional accompagne et soutient les producteurs agricoles de son territoire qui font de la vente directe (vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP,...), grâce à la marque des Producteurs Oise – Pays de France.

Aujourd'hui, le réseau de la marque regroupe **29 producteurs** qui proposent une large variété de produits : miel, légumes maraîchers, champignons, endives, confitures, fruits rouges, pommes et poires, jus de fruits, viande, tisanes, ...

En 2022, le Parc naturel régional Oise – Pays de France **a doté les producteurs d'outils de communication.**

De plus, **3 vidéos thématiques** ont été réalisées pour aider à la promotion des producteurs. Elles présentent :

- la marque "Producteurs Oise – Pays de France" ;
- des interviews et témoignages de producteurs Oise – Pays de France ;
- la culture de l'asperge chez l'un des producteurs qui a diversifié son activité.

Ces vidéos sont diffusées sur la chaîne YouTube du Parc naturel régional Oise – Pays de France ainsi que sur ses réseaux sociaux.

Par ailleurs, **8 rendez-vous avec des producteurs, des communes ou des partenaires** ont eu lieu pour les aider dans leurs projets. Ils ont concerné :

- la valorisation d'un local communal pour la vente de produits agricoles en circuit-court à Châtenay-en-France ;
- l'ouverture d'un gîte avec installation d'un maraîcher à Mortefontaine ;
- la valorisation d'une friche agricole à Mortefontaine ;
- l'ouverture d'un magasin de producteurs (recherche d'un local) ;

- la valorisation de parcelles agricoles pour un projet d'installation maraîchère à Villiers-Adam ;
- le développement de l'activité d'un producteur (commercialisation, formation, recherche de foncier) ;
- le développement d'une filière agricole locale à valorisation cosmétique.

Des actions ont également été menées pour accompagner des producteurs dans des pratiques vertueuses :

- Réalisation d'un **diagnostic d'agriculture paysanne** chez une jeune maraîchère du territoire. Il a permis de mettre en avant les atouts de l'exploitation et les axes d'approfondissement pour faire évoluer les pratiques,
- Organisation d'un **atelier-formation** pour construire un diagnostic visant à évaluer la durabilité d'une exploitation agricole et définir des axes d'amélioration. 9 personnes (élu, porteur de projet, techniciens, citoyens et producteurs) ont participé à cet atelier.

Enfin, du 19 septembre au 16 octobre 2022, le PNR a proposé au grand public un **programme d'animations « Goûtons notre territoire »** comprenant 9 portes ouvertes, 9 animations dont 2 balades gourmandes et 2 ateliers culinaires ainsi qu'un concours dessins. Plus de 700 personnes ont participé à ces animations.



Quelques chiffres

4
projets
1
dossier de subvention
2
constructions achevées

COMMISSION

Agriculture – Cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP, DRIEAT, Chambre
d'Agriculture d'Ile-
de-France et Hauts-
de-France, Chambre
d'Agriculture territoriale
de l'Oise

COÛT DE L'ACTION

17 904€

CONTACT

Marie STURMA,
Philippe MEURANT



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Bardage bois pour un centre équestre à Fosses

Le Parc naturel régional a mis en place un fonds pour faciliter l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière.

Ce fonds peut financer :

- l'étude architecturale d'un projet ;
- une partie du surcoût de construction générée par des efforts d'intégration paysagère (bardage bois, par exemple) ;
- des travaux d'aménagement des abords (plantations etc.) ;
- des travaux de requalification paysagère pour les bâtiments existants.

Au-delà de l'aide financière, le fonds permet également :

- d'apporter un conseil technique sur les projets, en proposant des alternatives le cas échéant, et
- d'assurer la médiation avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et les services d'instruction.

En 2022, **9 réunions** se sont tenues pour accompagner **5 porteurs** qui ont sollicité le PNR pour :

- la construction de bâtiments agricoles,
- l'aménagement des abords d'un bâtiment lié à l'activité agricole,
- l'installation d'une serre agricole avec un bâtiment de stockage,

- l'aménagement de prairies pour le pâturage de chevaux en site classé,
- la construction d'une unité de méthanisation.

Suite à ces échanges, **34 943€ ont été votés pour la délocalisation d'un corps de ferme** avec la construction d'un bâtiment agricole et d'une habitation à Borest.

Par ailleurs, **2 projets ont été achevés** et 17 904€ d'aides ont pu être versées.

La commission Agriculture-Cheval a également apporté **quelques modifications au règlement de ce fonds** qui concernent :

- l'évolution des contributions financières,
- la mise en place de critères de hiérarchisation pour l'attribution des subventions si l'enveloppe est insuffisante,
- la consultation du comité de pilotage obligatoire en amont du permis de construire,
- l'ajout de points techniques afin d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets accompagnés.

Ce nouveau règlement est effectif depuis octobre 2022.



Quelques chiffres

2
territoires identifiés

COMMISSION

Agriculture – Cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

La Chambre d'Agriculture, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, le Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO), le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise et le SITRATIVE.

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

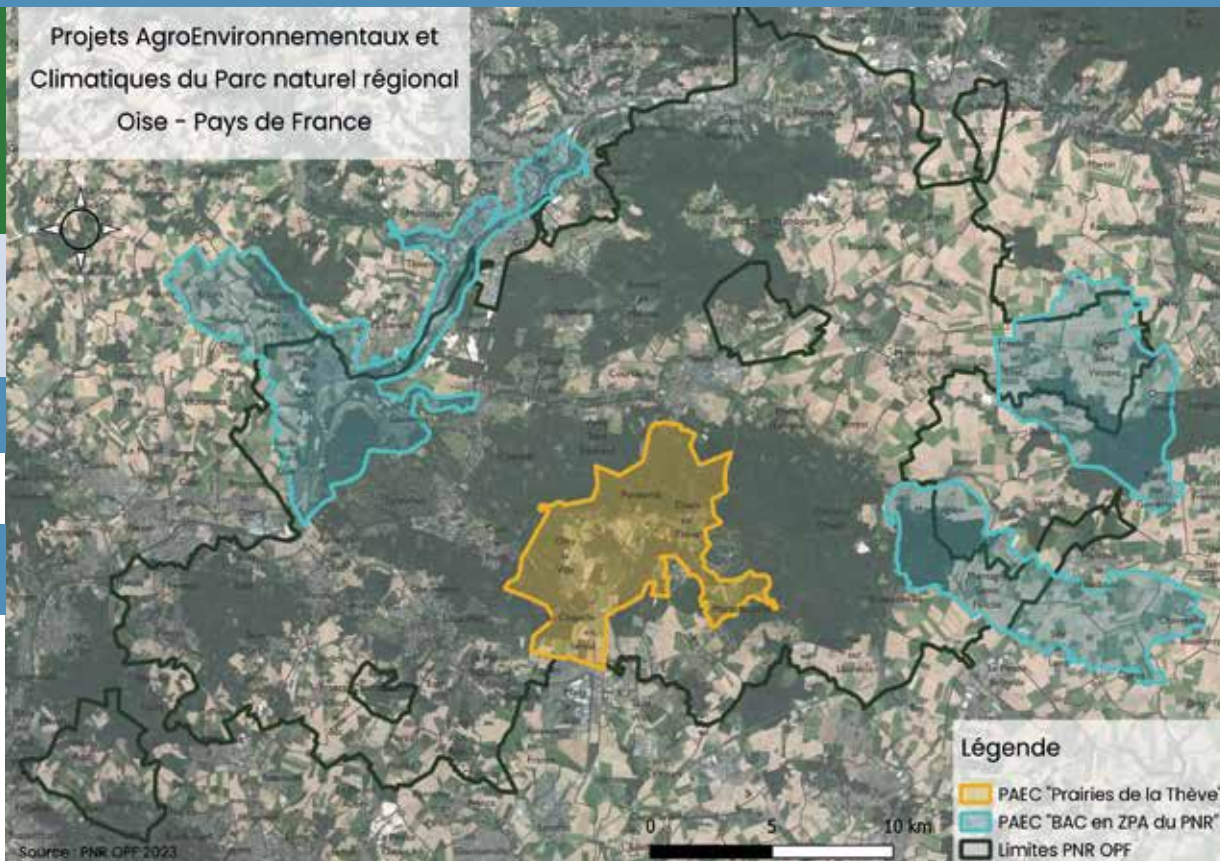
Marie STURMA



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Projets AgroEnvironnementaux et Climatiques du Parc naturel régional Oise - Pays de France



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), intégrée dans la Politique Agricole Commune (PAC), permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans des pratiques combinant performances économiques et environnementales. Elles sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur des territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, et après discussions avec ses partenaires, **le Parc naturel régional Oise - Pays de France a proposé sa candidature pour porter, en tant qu'opérateur, la mise en place des MAEC sur 2 territoires** appelés projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC), d'une surface totale de 21 646 ha (dont 10 421 ha de Surface Agricole Utile) :

- **1 PAEC enjeu eau regroupant les champs captants Boran-Précy-sur-Oise, le bassin d'alimentation de captage d'Auger-Saint-Vincent et le bassin d'alimentation de captage de Montlognon ;**
- **1 PAEC enjeu biodiversité regroupant les prairies et prairies humides de la Thève.**

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France, ainsi que les partenaires

associés, accompagneront les agriculteurs contractualisants et réaliseront les diagnostics agroécologiques.

Parallèlement, dans l'Oise, un projet agroenvironnemental, porté par la Chambre d'Agriculture de l'Oise a pour objectifs de favoriser le maintien, la restauration ou la création de corridors écologiques. Il concernera les espaces agricoles de la partie Est du territoire, comme précédemment, mais devrait être élargi au corridor écologique de Chantilly Halatte.

Dans le Val d'Oise, le PAEC Chouette Chevêche, couvrant les communes de la partie Val d'Oisienne du PNR et porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, devrait être reconduit.



Quelques chiffres

20
projets ayant
bénéficié d'une
subvention LEADER
1 043 000 €
de fonds européens
engagés sur le
territoire
65.6 %
de l'enveloppe
consommée cette
année

COMMISSION

Comité de
programmation LEADER

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Région Hauts-de-France,
Agence de Services et de
Paiement, EPCI, chambres
consulaires, associations et
entreprises et acteurs du
territoire

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Corentin BOULANGER



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Depuis 2018, le Parc naturel régional Oise – Pays de France porte un programme européen LEADER, qui lui permet d'apporter un soutien technique et financier à des projets, publics ou privés, répondant aux enjeux spécifiques du territoire.

Les thématiques ciblées sont : la valorisation du patrimoine, le tourisme vert, l'hébergement touristique, le commerce de proximité et les circuits courts agricoles. **L'enveloppe globale du programme est de 1 589 000 €** de fonds européens (FEADER).

L'année 2022 a été particulièrement productive pour le programme LEADER avec un peu plus de **1 043 000 € de fonds européens qui ont été engagés à travers 20 projets**. Ce montant correspond à 65.6 % de l'enveloppe programmée, et permet une consommation intégrale des fonds disponibles sur la programmation 2018-2022.

- **5 projets « Patrimoine »** soutenus par **566 600 €** des fonds européens ;
- **3 projets « Tourisme vert »** qui ont bénéficiés de **76 800 €** ;
- **2 projets « Hébergement touristique »**, financés à hauteur de **161 100 €** ;

- **1 projet « Commerce de proximité »** fléché à **8 900 €** ;
- **6 projets « Circuits-courts agricoles »** pour un total de **141 600 €** ;
- **3 projets portés par le Groupe d'Action Locale**, à hauteur de **88 000 €**.

Le programme LEADER actuel prenant fin, le Parc naturel régional a déposé auprès de la Région Hauts-de-France, le 27 octobre 2022, **un dossier de candidature pour la future programmation LEADER 2023-2027**. Dans ce cadre, des ateliers de concertations et des échanges avec les partenaires et acteurs locaux ont été mis en œuvre afin de structurer une stratégie, nouvelle et ascendante, visant à proposer un programme cohérent avec les enjeux et les attentes du territoire. Si la candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France est retenue, le nouveau programme pourra démarrer courant 2023.





Quelques chiffres

2 scieries

44 entreprises de la
2^e transformation

10 producteurs de
bois énergie

COMMISSIONS

Commission forêt/filière
bois, Développement
économique

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Chambres de Métiers et
de l'Artisanat Hauts-de-
France et Ile-de-France
Val d'Oise ; Office National
des Forêts, Syndicat
d'énergie de l'Oise;
Syndicat des Forestiers
privés de l'Oise, Syndicat
intercommunal du SAGE
Nonette ; FIBOIS Haut-de-
France et Île-de-France,
Institut de France

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Mikael MARTIN



CALENDRIER

Avril 2022 à février 2023



Chantier de la mairie de Ver-sur-Launette en Bois/Paille

Le territoire est constitué à 49% d'espaces boisés, ressource à la base d'une activité économique ancienne.

Par ailleurs, matériau renouvelable et non carboné, la demande en bois va augmenter dans les prochaines années, que ce soit pour la production d'énergie ou pour la construction.

L'enjeu pour le territoire est à la fois de maintenir voire de développer cette activité économique liée au bois mais aussi de créer une filière locale en circuit-court.

En 2022, le Parc naturel régional **a recruté un chargé de mission filière bois qui a réalisé un diagnostic de la filière, en lien avec Fibois Hauts-de-France.**

Des données ont été exploitées et des rendez-vous ont été organisés avec des partenaires (ONF, CRPF, Fibois, Fransylva, SISN, CMA, Communautés de communes,...) afin de capitaliser l'expertise de chacun.

Les entreprises ont, quant à elles, été contactées et/ou rencontrées dans le cadre de deux enquêtes sur les filières bois d'œuvre et bois énergie (plaquettes forestières, ...).

Ce diagnostic a permis de confirmer que **la filière bois d'œuvre est toujours bien représentée sur le territoire** qui compte 2 scieries et 44 entreprises de la 2^e transformation (menuisiers, charpentiers, ébénistes, fabricant d'objets en bois...).

De plus, une dizaine de producteurs de bois énergie (principalement de la plaquette forestière) ont été identifiés dans un rayon de 50 km pour une production annuelle totale de plus de 345 000 tonnes. On dénombre 7 chaufferies collectives au bois dans un rayon de 50km. D'autres ressources en bois sont également étudiées comme le bois déchet, le bois d'élagage et la revalorisation de haies bocagères.

Néanmoins, si beaucoup d'éléments de la filière bois sont encore présents sur le territoire, certains maillons sont fragiles et surtout ces éléments ne constituent pas une filière locale en circuit-court.

Un programme d'actions est en cours de finalisation.

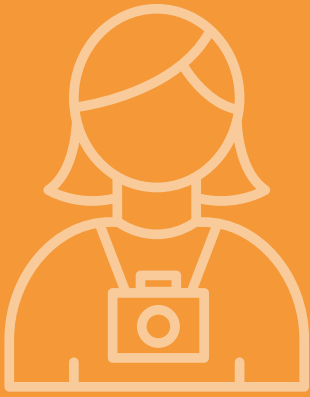
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Tourisme durable





Quelques chiffres

44

panneaux installés

COMMISSION

Tourisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Luzarches, Chaumontel,
Asnières-sur-Oise,
Viarmes, Seugy, AU5V,
Département du Val
d'Oise

COÛT DE L'ACTION

10 540€

CONTACT

Brigitte SOUVERAIN



CALENDRIER

Juillet à décembre 2022



Pour répondre à la demande des visiteurs et des habitants du territoire, le Parc naturel régional a réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés, un schéma d'accueil du public à l'échelle du territoire. Ce qui a permis, en particulier, l'élaboration d'un schéma de circuits de randonnée cohérent.

Dans un premier temps, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a identifié des itinéraires de randonnée pédestre et équestre, puis 4 itinéraires de randonnée Vélo Tout Chemin.

Ces 4 boucles ont fait l'objet d'une édition sous forme de fiches papier. Cependant pour faciliter la découverte de ces itinéraires, il est apparu nécessaire de les jalonner.

En 2022, le Parc naturel régional a entrepris le jalonnement de la boucle V4 : « Découvrons une abbaye, des villages, des lavoirs, ... » qui traverse une partie des communes du Val d'Oise (Luzarches, Chaumontel, Asnières-sur-Oise, Viarmes, Seugy).

Le PNR Oise-Pays de France fait le choix d'implanter des panneaux de signalisation type DV, généralisés pour la signalisation vélo.

Un identifiant propre à chaque boucle est apposé sur les panneaux directionnels complété par les identifiants des autres itinéraires rencontrés.


En effet, afin de rechercher une cohérence de jalonnement avec les itinéraires déjà existants, de ne pas surcharger l'information et de ne pas multiplier les panneaux directionnels, le jalonnement de cet itinéraire prend aussi en charge les informations des autres itinéraires qui partagent avec lui certains tronçons, comme la vélo-route Paris-Londres « Avenue Verte », par exemple.

Pour des raisons de facilité et de fortes pentes, cette boucle se parcourt dans un seul sens.

Par ailleurs, des panneaux "voie partagée avec les vélos" ont aussi été installés sur une des petites routes pour sécuriser le passage des cyclistes en promenade mais aussi des cyclistes quotidiens.



Édition de nouvelles fiches de randonnées

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 
ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Quelques chiffres

4 nouvelles fiches de randonnée éditées en 2 000 exemplaires chacune

COMMISSION

Tourisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Villers-Adam, Bethemont, Saint-Vaast-de-Longmont, Fresnoy-le-Luat, Nointel et Mours, Département du Val d'Oise, AU5V

COÛT DE L'ACTION

2800€

CONTACT

Brigitte SOUVERAIN



CALENDRIER

Juillet à décembre 2022



Au cours de sa première charte, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a édité 14 fiches de randonnée pédestre.

Les principaux objectifs de ces rando-fiches sont :

- **d'orienter et de guider** les visiteurs et randonneurs sur le territoire,
- **de donner envie aux visiteurs** et aux habitants du territoire de faire des balades, à la demi-journée ou à la journée,
- **d'inviter les visiteurs à découvrir le patrimoine** en leur donnant des informations sur les richesses patrimoniales rencontrées (naturelles, culturelles, ...).

Ces fiches de randonnées sont distribuées en pochette et individuellement. Elles rencontrent un grand succès auprès des habitants et des visiteurs du territoire.

Les nouvelles communes qui ont adhéré à la nouvelle Charte du PNR souhaitent aussi que leurs richesses soient mises en valeur dans des randonnées éditées en fiche.

4 nouvelles fiches de randonnée pédestre, éditées chacune à 2 000 exemplaires, ont été réalisées avec la collaboration des élus des communes. Elles sont également mise en ligne sur le site internet de randonnée Géotreck et dans l'application smartphone. Elles proposent :

- une boucle autour du village de **Saint-Vaast-de-Longmont**,
- une boucle en vallée de Chauvry, de **Villiers Adam à Béthemont-la-Forêt**,
- une boucle dans la plaine du Valois reliant les hameaux de **Fresnoy-le-Luat et Rosières**,
- une boucle dans la vallée de l'Oise entre **Mours et Nointel**.

Ces fiches comportent une carte au 25^{ème}, le descriptif de l'itinéraire, une présentation des éléments de patrimoine rencontrés, une liste des services utiles et des illustrations.

Elles sont distribuées dans tous les Offices de Tourisme du territoire, dans certains sites touristiques, sur les nombreux stands tenus par le PNR dans des manifestations et sont téléchargeables sur le site Internet.

Sécuriser la zone d'entraînement des chevaux de course en forêt



Tourisme durable



Quelques chiffres

7 nouveaux panneaux d'avertissement

7 panneaux DV de jalonnement vélos vers les étangs de Comelles

COMMISSION

Tourisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Institut de France, France galop, CCAC, FFRP, ONF

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Brigitte SOUVERAIN



CALENDRIER

Septembre à décembre 2022



Chantilly est le plus grand centre d'entraînement de galopeurs en Europe, spécialisé dans les courses de plat. Chaque matin, 1000 cavaliers d'entraînement assurent les soins à l'écurie et entraînent aux courses en montant les chevaux en forêt de Chantilly sur 47 km de pistes dédiées.

Ce secteur de pistes, à proximité immédiat de la ville de Chantilly, est aussi très fréquenté par les promeneurs et les randonneurs, que cela soit à pied, à cheval ou à vélo.

Or, concentré, en plein effort, le cheval à l'entraînement est nerveux et peut avoir des réactions inattendues. Il peut faire des écarts dangereux :

- pour le cavalier qui est brutalement désarçonné ;
- pour les promeneurs situés à proximité qui peuvent être bousculés par le cheval affolé ou le cavalier dans sa chute ;
- pour le cheval qui affolé et sans cavalier ne peut plus être contrôlé.

Pour avertir le public qui circule dans le secteur, l'opération a consisté à refaire la signalisation qui est aujourd'hui vieillissante et inefficace.

Un groupe de travail composé de l'Institut de France, de France Galop, du PNR et de la Communauté de communes de l'Aire cantilienne s'est constitué pour finaliser les messages, le nombre et les lieux d'implantation des panneaux d'avertissement selon les accès.

Le Parc naturel régional a mis à disposition son ingénierie et a animé et coordonné ce travail technique.

Les anciens panneaux inefficaces ont été supprimés, **7 panneaux d'avertissement** comportant un QR code qui renvoie à une application de randonnées pour proposer des itinéraires sans danger ont été implantés ainsi que **7 panneaux DV de jalonnement vélos vers les étangs de Comelles.**

Il a aussi été proposé que **les GR présents dans le secteur soient détournés** sur des cheminements qui ne traversent plus les pistes. La modification par la Fédération Française de la randonnée pédestre (FFRP) des itinéraires des deux GR, GR11 et GR655 est en cours.

Enfin, **le Parc naturel régional met en œuvre une surveillance des sites d'itinéraires collaboratifs** (Komoot, Openrunner, Visorando, Cirkw) en diffusant l'information sur les dangers à traverser cette zone.

Financés par le Domaine de Chantilly, France Galop a pris en charge l'implantation de ces panneaux et assurera leur entretien et leur remplacement.

L'entretien de la signalisation s'appuiera sur une veille assurée par les partenaires, ONF, les associations, France Galop, selon le plan d'implantation avec références, développé sur le SIG du PNR.



Accueil du public aux Étangs de Comelles

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Quelques chiffres

8 zones de stationnement ont fait l'objet d'une étude pour requalification

COMMISSION

Tourisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Institut de France, Domaine de Chantilly, Département de l'Oise

MAÎTRE D'ŒUVRE

SODEREF

COÛT DE L'ACTION

3708€

CONTACT

Brigitte SOUVERAIN

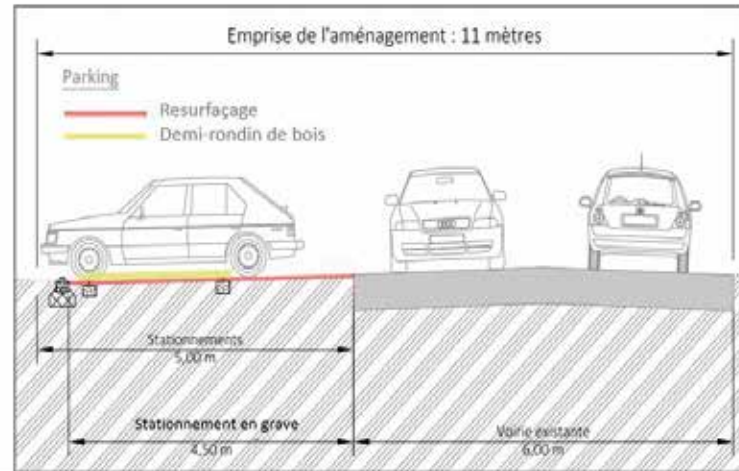


CALENDRIER

Juillet à octobre 2022



Extrait de l'étude



Le site des étangs de Comelles est très fréquenté par les promeneurs et les touristes mais les conditions d'accueil du public se dégradent et ne sont pas à la hauteur de la qualité du site.

En 2014, le Parc naturel régional, en lien avec l'Institut de France, a réalisé une étude pour revoir les conditions d'accès et de stationnement. Suite à cette étude, un certain nombre de travaux, financés par le Département, ont été réalisés : signalétique directionnelle, fermeture à la circulation automobile de la digue du Château, fermeture et réaménagement de parking, amélioration des accès et abords du restaurant et du château.

Pour poursuivre cette requalification, d'autres travaux sont nécessaires, en particulier :

- des **travaux de renaturation des parkings** fermés en bord d'étang ;
- des **travaux d'aménagement** pour optimiser l'offre de stationnement le long de la route des Tombes ;
- **l'implantation d'une signalétique harmonisée et qualitative** pour l'information des usagers et visiteurs du site.

Afin d'établir un programme de travaux global et chiffré, permettant de solliciter des subventions (CEREMA), il est nécessaire d'affiner le projet et de faire chiffrer, de façon fine, les travaux.

Dans ce cadre, le **Parc naturel régional a porté la réalisation d'une mission confiée à un bureau d'étude.**

Le rendu du bureau d'étude comporte :

- des propositions d'aménagements en précisant les principes généraux et les objectifs d'aménagements du site avec :
 - suppression des stationnements et renaturation des parkings fermés
 - 2 types de solutions techniques pour les places de stationnements : délimitation des places par des rondins fixés au sol et resurfacement limité des places ou nivellement et reprise de la structure du roulage et pose de chasse-roue en chêne
 - 3 types d'organisation des stationnements, en épi, en créneau ou en bataille
 - selon la configuration des différents parkings : confortement des stationnements, agrandissement du nombre de places et réfection des surfaces
- Propositions pour l'installation d'un mobilier de signalisation et d'interprétation
- Prise en compte de l'entretien du site

Tous ces projets sont chiffrés. La demande de financement auprès du CEREMA est en cours..

Développement de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » Nouveaux audits

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE

Bersier
Levrault



Tourisme
durable



Quelques chiffres

2
guides nature et
5
nouveaux
hébergements
marqués en 2022

COMMISSION

Tourisme

MAÎTRE D'ŒUVRE

Agence HESILMA

COÛT DE L'ACTION

3111€

CONTACT

Brigitte SOUVERAIN



CALENDRIER

Avril à juillet 2022



Sortie animée par un guide nature

La marque « Valeurs Parc Naturel Régional », aujourd'hui nationale, reflète un engagement sincère de professionnels de l'accueil qui, au travers de leurs activités, ont choisi de porter haut les valeurs des parcs naturels régionaux.

Les professionnels qui en sont bénéficiaires contribuent activement et concrètement :

- au **développement économique local** par la mise en valeur du territoire, de ses traditions et de ses savoir-faire locaux ;
- à la **préservation de la nature** en adoptant des pratiques vertueuses qui respectent les milieux naturels, la biodiversité, les ressources naturelles ;
- au développement par l'homme et pour l'homme en faveur d'une **économie locale plus sociale et solidaire**.

La marque « Valeurs Parc Naturel Régional » est une marque collective, propriété de l'État, déposée à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle). Les syndicats mixtes des différents parcs naturels régionaux sont chargés de sa gestion et de son animation sur leurs territoires.

Dans chaque PNR, se met en place un réseau de « marqués » qui ont ainsi l'opportunité d'échanger entre eux et de constituer une force de communication.

En 2022, **7 prestataires, 2 guides nature et 5 hébergements, ont été audités par une agence spécialisée**. La commission « Tourisme » du PNR a examiné les audits

remis par le consultant et a proposé au Bureau l'attribution de la marque aux 7 prestataires demandeurs.

La Marque « Valeurs Parc Naturel Régional » Oise – Pays de France a donc été attribuée pour une durée de cinq ans aux prestataires suivants :

- Château de Châtenay, hébergement pour séminaires, à Châtenay-en-France,
- Gîte rural à Montépilloy,
- Domaine du Plessis, chambre d'hôtes, au Plessis Luzarches,
- Le gîte communal à Auger-Saint-Vincent,
- Le gîte de l'Auge à Auger-Saint-Vincent,
- Gregory Brouilliard, Karuna Nature,
- Antoine Bobinet, Bobebike, guide nature.

Ces nouvelles prestations complètent le réseau des prestations déjà attributaires de la marque, soit 4 hébergements et une guide nature.

Les 3 guides nature ont aussi choisi d'adhérer à la marque Qualinat, certification nationale de qualité pour les accompagnements de sortie en pleine nature. **L'agence en charge des audits « Valeurs Parc » a aussi effectué les audits liés à cette démarche**. Les 3 guides ont été agréés.



Quelques chiffres

42
communes équipées
de panneaux neufs

COMMISSION

Tourisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Apremont, Barbery, Boran-sur-Oise, Borest, Chantilly, La Chapelle-en-serval, Courteuil, Coye-la-Forêt, Ermenonville, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Gouvieux, Lamorlaye, Montagny-Sainte-Félicité, Montépilloy, Montlognon, Mont-l'Evêque, Orry-la-ville, Plailly, Pontarmé, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève, Ver-sur-Launette, Villeneuve-sous-Verberie, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, Vineuil-saint-Firmin

COÛT DE L'ACTION

33 600€

CONTACT

Brigitte SOUVERAIN



CALENDRIER

Juin à décembre 2022



Les panneaux "Commune du Parc naturel régional Oise - Pays de France" ont pour objectif de faire prendre conscience aux habitants et visiteurs qu'ils sont dans un territoire au patrimoine exceptionnel à préserver.

Afin de signaler aux automobilistes et passants leur récente appartenance au Parc naturel régional, elles ont été dotées en 2022 de panneaux « Commune du Parc naturel régional Oise – Pays de France » installés en entrée de ville/village.

Il est également nécessaire de remplacer des panneaux usagés des communes du périmètre de la charte de 2004.

Une **première phase de remplacement de ces panneaux dans 27 communes a donc eu lieu en 2022.**

42 communes sont donc dotées de panneaux neufs. Il restera 28 communes à équiper en 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Communication et Sensibilisation





Programme de communication



Quelques chiffres

1
séminaire

3
nouveaux supports de
communication

COMMISSION

Communication et
Sensibilisation

MAÎTRES D'ŒUVRE

Graphistes,
vidéastes, agences
de communication,
imprimeurs

COÛT DE L'ACTION

72 138€

CONTACT

Emmanuelle PILLAERT



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Moment de convivialité lors du 1er séminaire des délégués du PNR

2022 a été l'année de déploiement de la stratégie de communication validée en 2021. Cette stratégie a d'abord été partagée au sein de l'équipe technique du Parc naturel régional mais aussi avec les élus.

L'objectif de cette stratégie est, dans un premier temps, de **repositionner la marque pour mieux être visible et compréhensible**. Cela passe par l'installation d'une **nouvelle charte graphique et rédactionnelle** et suppose d'**actualiser et de créer des contenus** adaptés à chacune des cibles identifiées.

La nouvelle charte graphique a systématiquement été appliquée sur la réédition de documents, et bien entendu mise en œuvre sur l'ensemble des nouveaux supports de communication créés.

Des supports de communication institutionnels ont été spécifiquement réalisés pour présenter le Parc naturel régional avec son nouveau périmètre et expliciter ses missions :

- Un dépliant institutionnel en 4 volets
- Une exposition en 5 panneaux
- Un film de 3 minutes

Dans un second temps, la stratégie prévoyait de **créer des communautés mobilisées et participatives** en donnant la priorité aux élus et de **mieux segmenter les publics** avec le souci de rajouter la cible.

Afin de partager cette vision avec les élus, mais aussi mieux travailler avec eux la communication auprès des habitants, un **séminaire des délégués** a eu lieu au Golf de Mont Griffon le 14 octobre. Il a réuni 26 élus à qui ont pu être présentés les nouveaux supports de communication. Ils ont pu faire remonter leurs attentes en matière de communication

et co-construire des procédures et des outils pour faciliter la communication entre le Parc naturel régional, les élus, les services municipaux et *in fine* transmettre des messages aux habitants.

Le programme d'actions a également permis de mener à bien les **actions annuelles récurrentes tout en prenant en compte la nouvelle stratégie de communication** à savoir :

- La réalisation d'un **rapport d'activités** avec une version exhaustive classique complétée par un rapport d'activités synthétique plus digeste ;
- 3 numéros du **magazine « Soyons Parc »**, dont un numéro relooké au graphisme de la nouvelle charte et diffusé selon les nouvelles modalités définies (envoi gratuit aux personnes s'étant abonnées) ;
- Des **newsletter hebdomadaires** adressées aux 2800 abonnés également relookées et dont les sujets ont été essentiellement grand public ;
- Le **site internet** a régulièrement été alimenté par des événements et animations dans sa page agenda et des articles dans sa page actualités ;
- Une activité renforcée sur les réseaux sociaux notamment avec la prise de vue et le montage en interne d'une **série de 4 films de 3 minutes intitulés « 3 questions à ... »**. La chaîne YouTube compte désormais 1460 abonnés.



Quelques chiffres

35 sorties et animations

9 portes-ouvertes chez les Producteurs Oise - Pays de France

22 salons ou manifestations

5 manifestations proposées par les Correspondants Parc

COMMISSION

Communication et Sensibilisation

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Découverte Nature et Patrimoine, Sylvain Drocourt, Karuna Nature, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, Clouterie Rivierre, Aquilon découvertes, MARS 60, Romain Renaud, Emmanuel Vidal/ADEP 60, CAUE 60, SITRATIVE, Producteurs Oise-Pays de France, Correspondants Parc

COÛT DE L'ACTION

20 815€

CONTACT

Valérie MEMAIN



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022



Sensibilisation aux Abeilles sauvages lors d'une manifestation

Depuis sa création le Parc naturel régional mène des actions de sensibilisation pour susciter la mobilisation et la participation de tous, habitants et visiteurs, adultes et enfants, à la préservation du patrimoine et de l'environnement.

En 2022, **35 sorties ont été réalisées** dans le cadre du programme annuel. De plus 9 portes ouvertes ont été organisées dans le cadre de l'évènement « Goûtons notre territoire ». Ces sorties ont mobilisé **11 partenaires locaux ainsi que 9 producteurs Oise-Pays-de-France**. Environ **850 personnes ont participé à ces sorties et manifestations, auxquelles il faut ajouter 700 personnes accueillies lors des portes-ouvertes** chez les Producteurs Oise-Pays de France.

Le PNR dispose d'expositions thématiques (biodiversité, châteaux et demeures du XIX^{ème} siècle, ressources minérales du territoire, écocitoyenneté, etc.). **Ces expositions ont été prêtées 17 fois en 2022**. Deux nouvelles expositions ont été réalisées par le Parc naturel régional : exposition « Sport et nature » et une **nouvelle exposition institutionnelle de présentation du Parc naturel régional, de son territoire, et de ses missions**.

Le matériel du PNR (tentes, grilles, etc.) **a été prêté 23 fois en 2022**. **Le matériel de chantier-nature a été prêté 6 fois pour des opérations nettoyage**.

En 2022, le Parc a été présent sur **22 manifestations organisées par ses partenaires** et la fréquentation totale des stands tenus par le Parc naturel régional est d'environ 1900 personnes.

Enfin, **les Correspondants Parc, écocitoyens bénévoles** menant des actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens auprès des habitants des communes du territoire ont organisé, avec l'appui de leur commune, les 5 manifestations suivantes :

- 22 janvier : Assemblée générale des Jardins familiaux de Précý-sur-Oise (Présentation du Parc, exposition animé par le Correspondant Parc de Précý-sur-Oise) ;
- 19 mars : Animation et atelier sur les abeilles sauvages à Asnières-sur-Oise (atelier organisé par la Correspondante Parc d'Asnières-sur-Oise) ;
- 20 mars : Nettoyage Nature dans le cadre de l'opération régionale Hauts-de-France Propres (encadrée par le Correspondant Parc de Fleurines) ;
- 20 mars : Opération de Nettoyage à Luzarches (opération communale coorganisée par les Correspondantes Parc de Luzarches) ;
- 18 septembre : Fête du village à Pontarmé (animation abeilles sauvages, organisé par la Correspondante Parc de Pontarmé).

Environ **160 personnes** ont participé à ces actions.

Au total, en 2022, grâce à ses actions de sensibilisation sur le terrain, **le Parc naturel régional Oise - Pays de France a touché plus de 3610 personnes**.



Exposition « sport et nature »



Quelques chiffres

5
panneaux

COMMISSION

Communication et
Sensibilisation

MAÎTRE D'ŒUVRE

Agence de communication

COÛT DE L'ACTION

2500€

CONTACT

Emmanuelle PILLAERT



CALENDRIER

Mars 2021 à mars 2022

Le Parc naturel régional est de plus en plus sollicité par des dépôts de dossiers d'événements sportifs sur son territoire, notamment dans des espaces naturels 2000.

Les pratiques sportives peuvent représenter de véritables agressions sur ces écrans naturels : érosion et disparition de la végétation lors de piétinements ou d'ornières creusées par les vélos, populations d'animaux sauvages désorientées par les bruits, paysages dégradés par des déchets abandonnés...

De plus, certains usages répétés de pratiques individuelles peuvent également avoir des effets irréversibles comme la disparition d'une espèce.

Aussi les équipes du Parc naturel régional ont jugé utile de faire de la pédagogie et de la sensibilisation auprès des sportifs et **ainsi conçu une exposition dédiée aux sports et à la nature**. Cette exposition, déclinée également en un flyer, est composée de 5 panneaux.

- La nature appartient-elle à tout le monde ?
- Des milieux naturels à préserver
- Des milieux naturels à partager
- Préservons la tranquillité des lieux
- Restons sur les chemins

Cette exposition et les dépliants sont à disposition des organisateurs d'événements sportifs en pleine nature pour une diffusion auprès de leurs licenciés ou adhérents.





Quelques chiffres

11
communes
12
écoles
1076
élève
230
animations, sorties ou
ateliers

COMMISSION

Communication et
Sensibilisation

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Inspecteurs de
l'Éducation nationale des
départements de l'Oise et
du Val d'Oise, partenaires
éducatifs du Parc naturel
régional

COÛT DE L'ACTION

67 840€

CONTACT

Valérie MEMAIN



CALENDRIER

Septembre 2021 à
juin 2022



Sortie scolaire dans le cadre des programmes pédagogiques

Après 2 années de test et de création d'outils et contenus, de nouveaux programmes pédagogiques ont été déployés sur l'ensemble du territoire du Parc à la rentrée scolaire de septembre 2020.

Ces programmes permettent d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets annuels alliant des phases d'apprentissages, de réflexion, d'expérimentation et de mise en pratique d'une ou plusieurs actions concrètes. Leur objectif est de permettre aux élèves de **faire l'expérience, dès le plus jeune âge, d'une citoyenneté active en participant à la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement** (trier les déchets, économiser l'eau, l'énergie, favoriser la biodiversité, etc.) au sein de leur école ou de leur commune.

Plusieurs thèmes de travail sont proposés aux enseignants :

- Classes de CP à CM2 : « Je préserve l'eau de ma planète bleue ! », « Objectif Zéro Déchet dans mon école », « Mobilité : ça bouge dans mon école ! », « Je mange donc je suis : local, bon et durable ! » et « Naturalistes en herbe, au secours de la biodiversité ! » ;

- Classes de CM1/CM2 : « Vite ça chauffe : j'économise mon énergie ! » ;
- Classes de CE2 à CM2 : « Guidons nos pas, sur les traces de notre passé ! ».

Pour l'année scolaire 2021-2022, les programmes pédagogiques du Parc naturel régional ont concerné **46 classes** regroupées en 13 projets (certaines classes travaillant ensemble au sein d'un même projet d'école), **1076 élèves, 12 écoles, 11 communes**, et 7 des 10 circonscriptions de l'Éducation nationale du territoire.

Sur les 46 classes ayant bénéficié des programmes pédagogiques : 4 ont travaillé sur le thème du patrimoine, 2 sur le thème de la préservation de la ressource en eau, 7 sur le thème de la réduction des déchets, 20 sur le thème de l'alimentation durable et 13 sur le thème de la biodiversité.

230 animations en classe, sorties sur le terrain ou visites culturelles ont été financées par le Parc naturel régional et ont **été réalisées par 14 partenaires associatifs et culturels.**

Au cours de l'année scolaire, chaque classe a :

- bénéficié d'1 ou 2 animations permettant d'appréhender la thématique choisie ;
- participé à la réalisation d'un éco-diagnostic au sein de l'école afin de faire état de la situation initiale dans les différents domaines concernés par le projet (détection des points forts et les points faibles qui permettent par la suite de déterminer les actions concrètes à mener) ;
- bénéficié de 3 à 4 animations/sorties/ateliers supplémentaires (en classe, sur le terrain, dans des lieux culturels, etc.) permettant de sensibiliser les élèves aux enjeux liés au thème de travail choisi ;
- réfléchi, avec les animateurs, aux améliorations et actions concrètes à mettre en place au sein de leur école ou commune.

Afin de favoriser l'appropriation des connaissances et d'approfondir la thématique en dehors des animations, **le PNR a également fourni différents outils de sensibilisation aux classes participantes** : des livrets pour les élèves, des fiches d'activités pour les enseignants, des mallettes documentaires et des mallettes de petits matériels permettant aux classes de réaliser en autonomie observations et mesures durant toute l'année scolaire.

Dans chaque classe, les **projets ont abouti à la mise en place de différentes actions concrètes** et au déploiement d'écogestes à l'école. À noter que dans la plupart des classes, une mise en route d'un **dispositif « élèves écovigilants »** a été réalisée suite au déploiement des écogestes.

Certaines classes ont informé le maire de leur commune, en lui adressant un courrier, des problèmes rencontrés lors de l'écodiagnostic et des solutions/actions envisagées pour améliorer la situation.

Concernant **la valorisation des projets**, dans la plupart des écoles, des affichages ont été réalisés par les élèves impliqués pour informer les autres élèves des actions et écogestes à mettre en œuvre. Les élèves éco-vigilants ont aussi eu l'occasion de sensibiliser les autres classes en leur expliquant le projet, ainsi que les écogestes à déployer.

Différents moments de valorisation avec les familles en fin d'année scolaire ont également été réalisés :

- Exposition sur l'eau à la mairie de Maffliers, vernissage avec les parents d'élèves ;
- Parcours biodiversité pour les familles à l'école de Saint-Martin du Tertre, animé par les élèves ;
- Stand à la fête de l'école de l'Argillère de Senlis ;
- Portes ouvertes pour les familles avec visite des jardins potagers et expositions des travaux scolaires dans les écoles de Bethemont-la-Forêt, Chauvry, Nanteuil-le-Haudouin et Précly-sur-Oise.

Des journées de clôture des projets ont également été programmées dans la plupart des écoles en juin, en présence des animateurs. À cette occasion, les élèves ont pu présenter les actions concrètes menées, échanger sur les animations et l'année écoulée et participer à différents ateliers. **Des diplômes écocitoyens ainsi que le Journal des écoles écocitoyennes ont également été distribués** à chaque élève, pour récompenser leur engagement en faveur de l'environnement.



Le label éco-citoyens

En lien avec les projets menés avec le Parc naturel régional, l'école de l'Argillère de Senlis a sollicité et obtenu le label européen Eco-école et le label E3D niveau 1 de l'Education nationale.



Quelques chiffres

8
interventions

COMMISSIONS

Toutes

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

CONTACT

Sylvie CAPRON



CALENDRIER

Janvier à décembre 2022

Dans le cadre de sa mission d'information, de formation et de transfert de compétences, le Parc a été amené à effectuer à la Maison du Parc, sur le lieu des différents organismes concernés ou sur le terrain, des formations et des présentations relatives au Parc, à ses enjeux et actions.

En 2022, le Parc a **réalisé les présentations et formations suivantes** :

- Participation à la table ronde chiroptères et PNR franciliens, regards croisés entre les 4 parcs naturels régionaux ;
- Présentation des actions du PNR en faveurs des abeilles sauvages lors d'une journée technique organisée par le Département du Val d'Oise ;
- Conférence sur la gestion durable des cimetières avec le CPIE des Pays de l'Oise, organisée par le CAUE60 dans le cadre de la formation pour les élus et agents techniques des communes du département de l'Oise ;
- Intervention lors d'un atelier sur l'alimentation locale à Senlis dans le cadre de la rénovation de la gare routière ;
- Intervention lors d'un ciné-débat sur la résilience alimentaire organisé par l'association Alimentation et Nous à Auger-Saint-Vincent ;
- Tenue d'un stand sur l'alimentation locale lors du forum sur la transition écologique - Aire au vert ;
- Présentation du PNR et de ses actions en matière de tourisme aux élèves de Licence Pro de l'université Jules verne d'Amiens ;
- Présentation sur le patrimoine bâti du PNR aux stagiaires français et étrangers du Club du Vieux Manoir de l'abbaye du Moncel à Pontpoint.

Une équipe de 22 personnes accompagne les collectivités dans leurs actions.

DIRECTION



Directrice

Sylvie CAPRON,
03 44 63 65 65
s.capron@parc-oise-paysdefrance.fr

ADMINISTRATIF ET FINANCIER



Responsable Administrative et Financière

Danielle DAU-BRIGHTON
03 44 63 89 91
d.brighton@parc-oise-paysdefrance.fr



Assistante – Ressources Humaines

Lysiane TROUVE
03 44 63 65 66
l.trouve@parc-oise-paysdefrance.fr



Assistante – comptable et marchés publics

Marie-France CAMIN
03 44 63 65 64
mf.camin@parc-oise-paysdefrance.fr



Accueil et secrétariat

Nathalie THIBAUT
03 44 63 65 65
contact@parc-oise-paysdefrance.fr



Accueil et secrétariat

Thibault BACHASSON
03 44 63 65 65
contact@parc-oise-paysdefrance.fr

CHARGÉS DE MISSION

Patrimoine naturel



Jean-Luc HERCENT
03 44 63 89 90 - 06 14 79 62 02
jl.hercent@parc-oise-paysdefrance.fr

Patrimoine historique et culturel



François-Xavier BRIDOUX
03 44 63 89 97 - 06 10 41 44 97
fx.bridoux@parc-oise-paysdefrance.fr

Patrimoine naturel, Natura 2000, Eau, carrières



Thibaud DAUMAL
03 44 63 65 65 - 07 77 76 90 01
t.daumal@parc-oise-paysdefrance.fr

Urbanisme



Claire GOUDOUR
03 44 63 65 65 - 06 27 69 65 93
c.goudour@parc-oise-paysdefrance.fr

Énergie, Déchets, Pollutions, Risques



Coline LEPACHELET
03 44 63 65 68 - 06 27 69 40 35
c.lepachelet@parc-oise-paysdefrance.fr

Paysage



Solange DUCHARDT
03 44 63 89 98 - 06 27 69 40 33
s.duchardt@parc-oise-paysdefrance.fr

Mobilité durable



Guilhem MASCARELL
03 44 63 65 65 - 06 22 80 68 29
g.mascarell@parc-oise-paysdefrance.fr

Architecture



Philippe MEURANT
03 44 63 65 65 - 06 27 69 12 59
p.meurant@parc-oise-paysdefrance.fr

Agriculture



Marie STURMA
03 44 63 89 95 - 06 27 69 12 66
m.sturma@parc-oise-paysdefrance.fr

SIG - évaluation



Pascal LAMBERT
03 44 63 65 62 - 06 35 04 55 90
p.lambert@parc-oise-paysdefrance.fr

Filière bois



Mikaël MARTIN
06 25 54 89 81
m.martin@parc-oise-paysdefrance.fr

Éducation environnement & patrimoine



Valérie MEMAIN
03 44 63 89 94 - 06 27 69 13 68
v.memain@parc-oise-paysdefrance.fr

Projet de recherche/actions sur la forêt de Chantilly



Nathalie HIRT
03 44 63 65 63 - 07 77 85 58 41
n.hirt@parc-oise-paysdefrance.fr

Communication



Emmanuelle PILLAERT
03 44 63 65 61 - 06 14 65 92 85
e.pillaert@parc-oise-paysdefrance.fr

Tourisme durable, signalétique



Brigitte SOUVERAIN
03 44 63 89 92 - 06 46 00 91 43
b.souverain@parc-oise-paysdefrance.fr

Animateur LEADER



Corentin BOULANGER
03 44 63 65 65
c.boulanger@parc-oise-paysdefrance.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL_2023_067-DE



Parc naturel régional

Oise – Pays de France

Maison du Parc
Château de la Borne Blanche

48 rue d'Hérivaux
60560 ORRY-LA-VILLE

Tél. : 03 44 63 65 65

contact@parc-oise-paysdefrance.fr

www.parc-oise-paysdefrance.fr